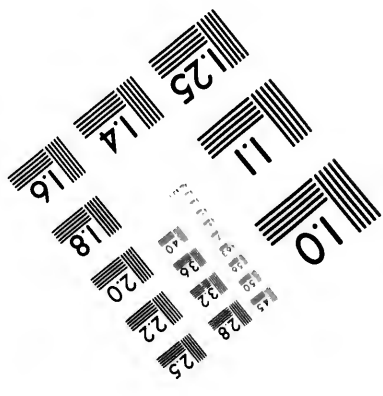
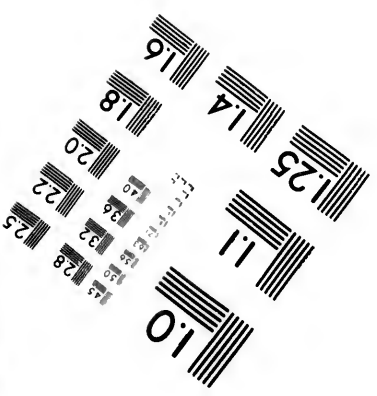
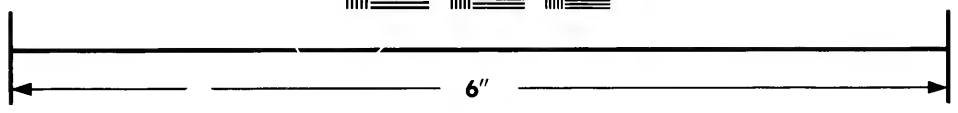
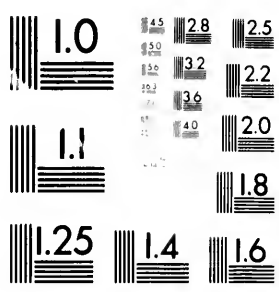


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

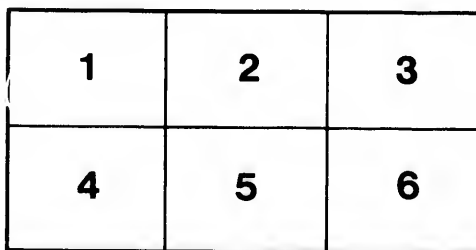
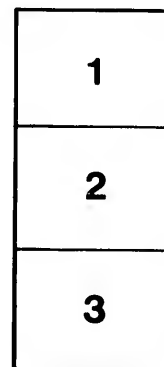
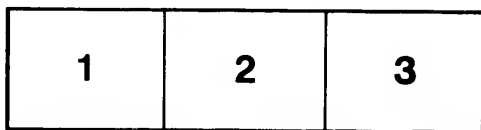
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

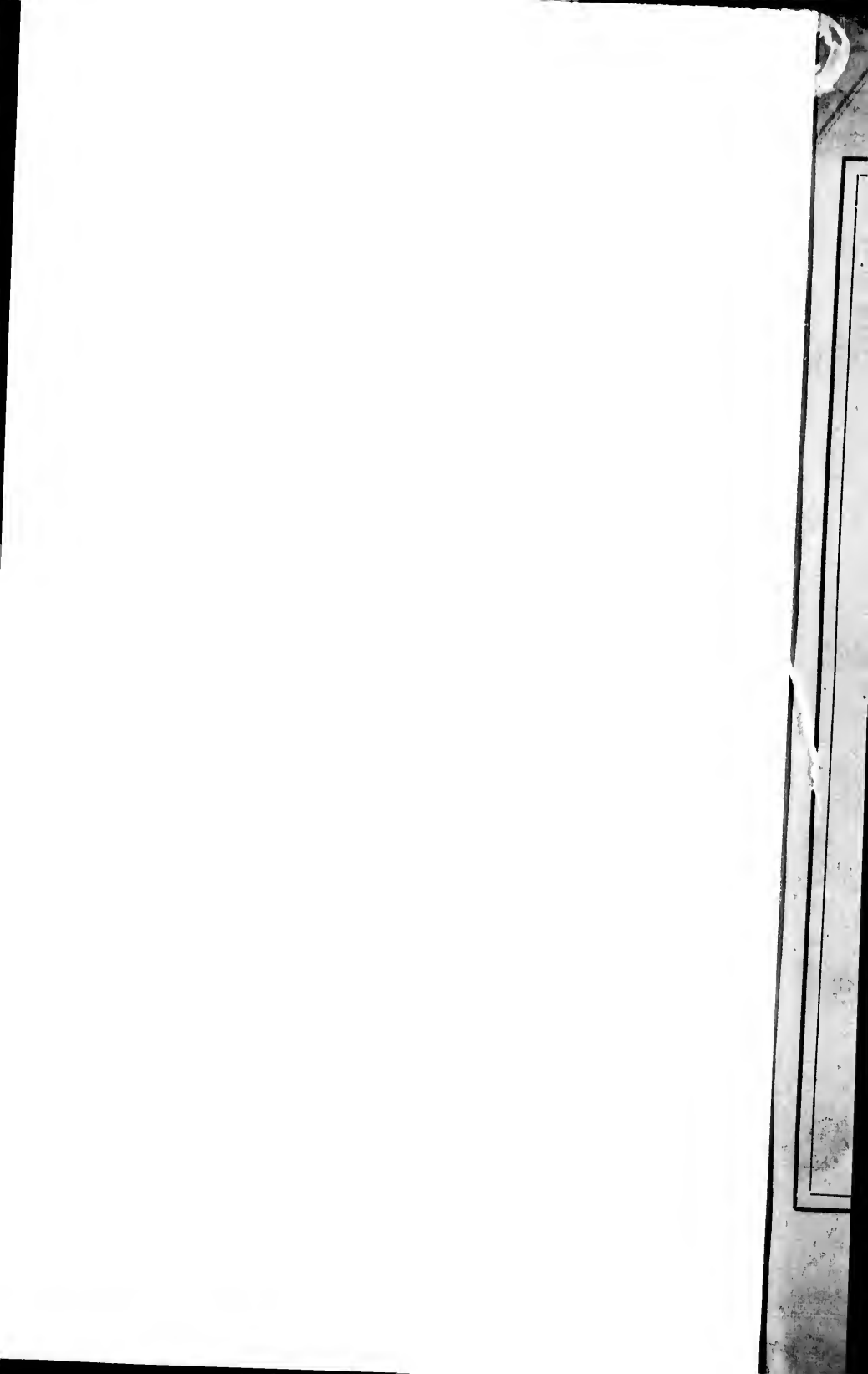
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata
to

pelure,
n à



B A V 7
Mr. J. Sémonh
Revue Historique

DE LA PART DE L'AUTEUR

SÉBASTIEN CABOT

NAVIGATEUR VÉNITIEN

(1497-1557)

ÉTUDE D'HISTOIRE CRITIQUE ET DOCUMENTAIRE

EXTRAIT DE LA REVUE DE GÉOGRAPHIE

DIRIGÉE PAR M. L. ORAPEYRON

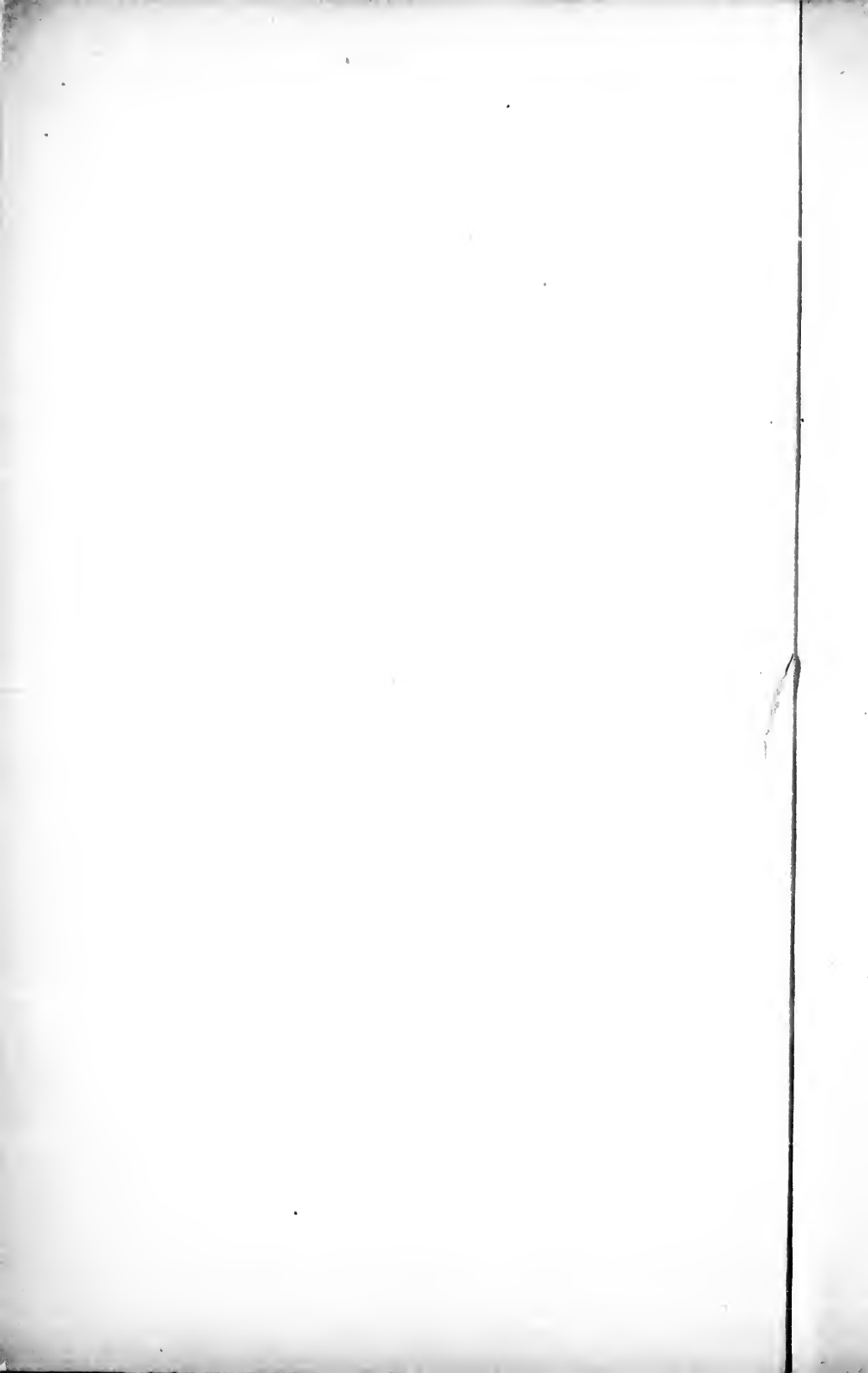
PARIS

INSTITUT GÉOGRAPHIQUE DE PARIS

CH. DELAGRAVE

15, RUE SOUFFLOT, 15

1895



SÉBASTIEN CABOT

NAVIGATEUR VÉNITIEN

L.-Imp. réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEZ, directeurs.

SÉBASTIEN CABOT

NAVIGATEUR VÉNITIEN

(1497-1557)

ÉTUDE D'HISTOIRE CRITIQUE ET DOCUMENTAIRE

par B.A.V. (Henry Harrisse)

EXTRAIT DE LA REVUE DE GÉOGRAPHIE

DIRIGÉE PAR M. L. DRAPEYRON

PARIS

INSTITUT GÉOGRAPHIQUE DE PARIS

CH. DELAGRAVE

15, RUE SOUFFLOT, 15

1895

E 129

C1

H3

fol.

18389

C
le m
plus
sem
don
quel
cour
char
vertu
la v
prop
Sé
cent
zione
signo
son p
lien
déco
mon
hono
s'occ
Si Ve
elle s

1. R
Memor
1892, i
John
TARDUC
publish

SÉBASTIEN CABOT

NAVIGATEUR VÉNITIEN ¹

I

C'est une belle occupation pour les savants d'un pays de remémorer le mérite de ses grands hommes oubliés et les services que d'autres, plus heureux, rendirent à leur patrie ou à la science. Malheureusement, cette tâche ne s'accomplit guère sans de graves entorses données à la fidélité historique. Il suffit de choisir un personnage quelconque pour sujet de livre et la prescription ne tarde pas à courir. On oublie tout, l'inanité de son œuvre, sa fourberie, son charlatanisme, ses audacieux mensonges. Le héros n'a eu que des vertus et du génie ! Cependant l'historien ne doit aux morts que la vérité. Mais il reste toujours la gloriole nationale, l'amour-propre de clocher, cette plaie de l'histoire !

Sébastien Cabot est né à Venise et, à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte du nouveau monde, la *Real Deputazione Veneta di Storia Patria* chargea un de ses membres, le signor Tarducci, d'écrire une vie de ce cosmographe fameux et de son père Giovanni. Il n'en a pas fallu davantage. Du coup Sébastien Cabot se trouve paré des plus nobles qualités, l'auteur de découvertes scientifiques et maritimes qui changèrent la face du monde ; bref, un « uomo di genio », digne en tous points d'être honoré par le pays qui l'a vu naître. Nous croyons même qu'on s'occupe de lui ériger une statue, à moins que ce ne soit déjà fait. Si Venise n'avait pas à célébrer de plus grande gloire que celle-là, elle serait assez mal lotie.

1. R. *Deputazione Veneta di Storia Patria. Di Giovanni e Sebastiano Caboto Memorie raccolte e documentate da F. TARDUCCI.* Venezia : tip. Fratelli Visentini, 1892, in-8, 2 ff. et 429 pp., portrait.

John and Sebastian Cabot. Biographical notice, with documents. By Francesco TARDUCCI. Translated from Italian by Henry F. BROWNSON. Detroit : H. F. Brownson, publisher, 1893, in-8, VIII, 11 et 409 pp., portrait.

En réalité, Sébastien Cabot ne fut qu'un insigne charlatan, dont la vie se passa dans de basses intrigues et à trahir ses maîtres. Cosmographe médiocre, même pour son temps¹, vantard et prodigue de fallacieuses promesses, Sébastien Cabot n'a jamais rien découvert, rien inventé, en quoi que ce soit. Aux yeux de ses contemporains, qui en Espagne le virent à l'œuvre pendant trente années, il ne passait même pas pour marin. Nous le regrettons pour Venise et ses patriotes, mais les documents ne prouvent pas autre chose.

Toutefois notre but aujourd'hui n'est que de rendre compte du livre paru sous les auspices de la Commission royale d'histoire de la Vénétie, d'en montrer les procédés et l'intention, les dessous, pour nous servir d'un euphémisme que tout le monde comprendra.

II

Rappelons en peu de mots ce que les documents authentiques nous apprennent sur Jean et Sébastien Cabot.

Le 5 avril 1496, Henry VII accorda des lettres patentes à Giovanni Caboto et à ses fils, pour équiper des navires et se mettre, sous pavillon anglais, en quête de terres nouvelles, à leurs propres frais ou à ceux de leurs amis, sans que le monarque courût aucun risque, comme il convenait à un Tudor.

Au commencement de mai 1497, Jean Cabot partit de Bristol, sur un petit navire monté par 18 hommes. Son fils Sébastien était peut-être à bord, mais aucun document ne le dit et le fait a même été nié par des contemporains en position d'être bien informés².

Lorsque Cabot fut sorti du canal de Bristol, contournant la pointe sud-ouest de l'Irlande, il mit le cap sur le nord et, après

1. Son planisphère de 1544 fourmille d'erreurs qu'on ne retrouve pas pour la plupart dans les autres œuvres cartographiques de la moitié du xvi^e siècle. Quant à ses instructions nautiques elles sont sans valeur puisqu'elles reposent sur les lignes magnétiques sans variation, dont il fait des méridiens.

2. « Ex Castellanis non desunt qui Cabottum primum fuisse Baccataorum reperlorem negent; tantumque ad occidentem tetendisse minime assentientur ». Anghiera, *Decad.* III, lib. VI, 1516, signature *g.* « Whiche Sebastyan as we here say was neuer in that land hym self, all if he maks reports of many things as he hath hard his Father and other men speke in tymes past. » *Wardens Accounts of the Drapers Company, London; March 21, 1521, dans HARRISSE, Discovery of North America, p. 740.*

quelques jours de navigation de ce côté, cingla droit à l'occident.

C'est ainsi qu'avant tout autre, depuis les Scandinaves au ix^e siècle, il vint atterrir au continent transatlantique, longea trois cents lieues de côtes, puis revint en Angleterre après une absence de trois mois, sans avoir vu un seul habitant de ces pays.

Le 3 février 1498, Henry VII accorda à Jean Cabot de nouvelles lettres patentes, mais cette fois sans mentionner les fils de ce dernier, pas plus Sébastien que les deux autres. Autorisation y est donnée de prendre six navires et de les conduire « à la terre et aux îles récemment découvertes par ledit Jean Kabotto », toujours aux frais de ce dernier ou de ses amis.

Les documents ne nous disent pas non plus si Sébastien Cabot fit partie de cette expédition.

L'escadre, composée de cinq navires, mit à la voile, de Bristol, au commencement de mai 1498.

Le 25 juillet on savait à Londres qu'à la suite d'une violente tempête, un des bâtiments avait été obligé de relâcher en Irlande et d'y rester. La flottille était approvisionnée pour un an, mais on comptait la voir revenir en Angleterre au mois de septembre 1498.

C'est tout ce qu'on sait de positif sur ce voyage. Quant à Jean Cabot, il n'en est plus question dans les documents.

La mappemonde dressée par le pilote de Christophe Colomb, Juan de la Cosa, en l'an 1500, expose sur la côte nord-est de l'Amérique des régions dont il attribue la découverte aux Anglais. Comme au xv^e siècle ceux-ci n'avaient encore envoyé au nouveau monde que les deux expéditions précitées de Jean Cabot, ces tracés qui semblent comprendre le littoral depuis le Labrador jusqu'à la Virginie, résument nécessairement toutes ses découvertes transatlantiques.

Sébastien Cabot, en son caractère individuel, apparaît pour la première fois au commencement de mai 1512, à propos d'une carte de la Gascogne qu'il dressa pour Henry VIII, lors de l'expédition en Espagne du marquis de Dorset. Sébastien l'accompagna, nous ne savons en quelle capacité. Aussitôt arrivé dans la péninsule, il offrit ses services à Ferdinand d'Aragon pour quelque entreprise au pays des morues (*Baccalaos*). Ce prince le fit venir à la cour, et le nomma capitaine. Résolu alors à se fixer dans la péninsule, Cabot incontinent alla chercher en Angleterre Catalina Medrano, sa femme, et s'établit à Séville.

Le roi Ferdinand d'Aragon ne cessa de l'employer, ajoutant des largesses à ses appointements, considérables pour l'époque. De capitaine il le promut pilote royal (1515), puis pilote-major (1518), en remplacement de Juan Dias de Solis, tué et mangé par les Indiens au Rio de la Plata.

Sébastien Cabot prétendait connaître, et pour y avoir été¹, un passage conduisant du nouveau monde au pays des épicerics. C'est sur cette affirmation mensongère et sur de prétendues découvertes scientifiques², qu'il a toujours vécu et prospéré. En dépit du poste si envié de pilote-major, d'émoluments élevés et des dons considérables que lui accordaient les rois d'Espagne constamment animés du désir d'arriver à ce détroit, Cabot envoya furtivement à Venise un agent pour vendre à la Seigneurie son faux secret. Ces ouvertures furent suivies de négociations conduites sous le manteau pendant dix mois (de septembre 1522 à juillet 1523), jusque dans le palais même de Charles-Quint. Il faut lire les dépêches échangées par la République avec son ambassadeur pour se rendre compte de ce que peut l'audace unie à la duplicité. Les concilia-bules ne purent néanmoins aboutir, apparemment à cause du peu de confiance que les projets de Cabot inspiraient à Contarini³.

Deux ans après, des négociants de Séville, leurrés par les discours de Sébastien Cabot qui prétendait connaître une route plus courte que celle de Magellan pour atteindre le Cathay et découvrir des îles à épicerics, rivales des Moluques, qu'il assurait même avoir visitées, préparent une expédition, en donnent le commandement à Cabot et celui-ci, non seulement obtient l'autorisation, mais il décide Charles-Quint à souscrire au projet.

Cabot part à la tête d'une escadrille de quatre navires, le 3 avril 1526. Dès le début il a de sérieuses difficultés avec ses principaux officiers, qui n'avaient aucune confiance en lui, soit comme chef soit comme marin, opinion que d'ailleurs ses associés de Séville avaient aussi fini par concevoir. Ils voulaient même lui

1. « Come è il vero che io l'ho ritrovato. » Dépêche de Gasparo Contarini.

2. Cabot se vantait non seulement d'avoir découvert la déclinaison de l'aiguille aimantée, mais encore celle de la variation, c'est-à-dire le changement de déclinaison en différents lieux de la terre, ou à différentes époques dans le même lieu. Il prétendait aussi se servir de lignes magnétiques sans déclinaison pour déterminer la longitude en mer, comme si ces lignes étaient des méridiens. Enfin Cabot tirait gloire d'une prétendue méthode pour trouver la longitude, mais cette fois au moyen de la déclinaison du soleil : admirable théorie ne se chiffrant que par 60° d'erreur!

3. « Io strinsi le spalle. » Dépêche de Contarini.

retirer le commandement, pensée partagée par l'empereur, mais il était trop tard.

Pour des raisons encore inexplicables, Cabot, contrairement à l'avis de ses pilotes, met le cap sur le Brésil, où il vient atterrir, dans les parages de Pernambuco. En ce lieu, des Portugais, intéressés à le détourner du voyage aux Moluques, lui vantent les richesses minières du Rio de la Plata. Son imagination s'enflamme à cette idée. Il abandonne le projet de se rendre aux Moluques et ayant entendu dire que le long de la côte méridionale du Brésil se trouvaient des Espagnols qui avaient exploré cet eldorado, Cabot se met à leur recherche. C'est dans ces conditions qu'il vient faire naufrage à l'île Sainte-Catherine, et perd son navire amiral avec la plus grande partie de l'armement. Mais, il rencontre dans ce lieu deux survivants de Solis qui lui apprennent qu'à La Plata, on peut facilement recueillir « assez d'or et d'argent pour remplir les vaisseaux de son escadre ». Ces propos l'ancrent davantage dans son nouveau projet. Ses principaux lieutenants y sont opposés. Sans leur faire de procès, sous de futiles prétextes, Cabot les fait arrêter, déporte ces malheureux dans une île habitée par des cannibales et il met à la voile pour le Rio de la Plata.

Cabot y arrive, remonte le fleuve, combattant sans cesse les Indiens, et il construit deux forts, d'où les sauvages, après une lutte acharnée, et de la part des Espagnols deux années d'une misère et de souffrances inouïes, finirent par l'expulser.

Le 22 juillet 1530, il revint enfin en Espagne, avec une poignée d'hommes, malades, hâves et décharnés, ayant perdu dans ce désastre les deux tiers de ses compagnons et la moitié de son escadre, sans avoir rien découvert, sans rien rapporter qu'une once d'argent et quelques peaux d'animaux ; mais, en revanche, ayant à bord 70 Indiens des deux sexes, achetés d'un Portugais, sur la côte du Brésil, à crédit, et pour être vendus comme esclaves à Séville.

On ne saurait appeler « découvertes maritimes », d'être remonté le Parana jusqu'à son confluent avec le Paraguay, et d'avoir navigué 56 lieues sur ce dernier fleuve. En effet, ces régions fluviales, découvertes par Nuño Manuel, furent explorées en partie par Juan Dias de Solis et par Christoval Jaques, qui, venu exprès pour y trouver les métaux précieux, ne s'est certes pas arrêté aux îles de l'estuaire qui portent son nom ; sans parler même des Por-

tugais qui, comme Alejo Garcia, descendirent le Paraguay qu'ils avaient abordé du côté du Brésil. D'ailleurs, ces rivières sont marquées sur la carte de Weimar et sur celle de Maggiolo, l'une et l'autre de 1527, ainsi que sur le Globe doré et, avec un estuaire très détaillé, dans le planisphère de Turin. Cabot n'a fait que fournir pour cette région des épures moins vagues, mais presque aussi erronées; puisqu'il ne marque pas le coude à angle droit que fait le Parana par 27° 30'.

Cette expédition ne fut donc qu'un affreux désastre, presque sans exemple dans les fastes maritimes de l'Espagne. Aussi, lorsque Cabot débarqua à Séville, le Fiscal l'arrêta et le fit incarcérer immédiatement.

Il ne subit pas moins de quatre procès au criminel, dont deux en appel, le Conseil des Indes le condamnant chaque fois, et chaque fois aggravant la peine. Le 1^{er} février 1532, la sentence du chef de l'instance introduite par la mère de Mendez, son lieutenant général, qu'il avait abandonné à l'île Sainte-Catherine et où il mourut, fut portée à deux ans d'exil au Maroc, sans préjudice d'une condamnation à deux ans d'exil prononcée antérieurement dans le procès intenté par Rojas, un de ses capitaines, également déporté dans cette île, mais qui trouva moyen de s'échapper. Des amendes ou dommages et intérêts considérables lui furent également infligés.

Charles-Quint, qui n'était pas sans une certaine indulgence empreinte de scepticisme à l'égard des faiblesses de la pauvre humanité, qu'animait d'ailleurs l'espoir d'arriver à ce fameux détroit que Cabot, plus que jamais, disait seul connaître, semble l'avoir fait bénéficier d'une commutation de peine. Toujours est-il qu'on voit Cabot libre à Séville en juin 1533 et exerçant ses fonctions de pilote-major au commencement de 1534. L'empereur paraît ne pas avoir tardé à regretter sa clémence. Le 13 mars 1534, la reine régente d'Espagne prescrivit une enquête à l'effet de savoir en vertu de quel droit Cabot faisait subir des examens aux pilotes voulant aller aux Indes et les délits qu'il avait pu commettre à cet égard¹.

Nous le voyons néanmoins occuper ce poste pendant de longues

1. « Quiero ser informado de los derechos que a llevado o lleva Sebastian Caboto e cómo e de qué manera los a examinado o examina, e qué delixencias son las que face en los tales examenes. » *Documentos inéditos de Indias*, t. XXXII, p. 479.

années encore, et recommencer ses intrigues. Dès 1538, il s'abouche avec sir Thomas Wyatt, l'ambassadeur d'Angleterre à Madrid, et en 1547, toujours sous prétexte de connaître une voie maritime plus courte pour atteindre le pays de la cannelle et des clous de giroflles, il obtient secrètement du Conseil privé d'Édouard VI que ce prince engage ses services. Alléguant sans doute des affaires de famille en Angleterre, le rusé Italien se fait donner un congé par Charles-Quint.

Dès son arrivée à Londres, Cabot, malgré ses fonctions de pilote-major d'Espagne, dont il continuait à posséder le titre et à toucher les émoluments, reçoit du roi d'Angleterre une pension et un emploi important dans la marine, bientôt suivis de largesses répétées. Il n'en continue pas moins ses manœuvres déloyales avec l'étranger et, à peine trois ans après, renouant les négociations avec Venise, il cherche à trahir le roi d'Angleterre comme il avait tenté autrefois de trahir le roi d'Espagne et par les mêmes moyens.

Ces tentatives avortèrent encore et Cabot ne quitta plus l'Angleterre, malgré les efforts de Charles-Quint, qui le fit réclamer par son ambassadeur comme étant le pensionné de l'Espagne. Le transfuge, pour des raisons faciles à deviner, ne se souciait pas de reprendre son service auprès de l'empereur. Plus tard (1553), il essaya de se faire pardonner en lui dénonçant des projets que la France et l'Angleterre avaient médités contre le Pérou, révélant ainsi un secret d'État du gouvernement qui l'employait.

Dans l'intervalle, Cabot avait conçu et préparé l'expédition de Willoughby et Chancellor, à la recherche du fameux détroit, cette fois non par le sud-ouest mais par le nord-est. Ce fut encore un désastre, mais plus épouvantable que celui de la Plata. Willoughby et l'équipage du navire qu'il montait périrent tous de froid sur les côtes de la Laponie, après avoir été battus par les vagues des mois entiers. C'est l'origine de la légende du Vaisseau-fantôme.

En 1556, Cabot imagina une autre expédition, celle de Stephen Burrough, aussi pour découvrir un détroit conduisant au Cathay, et encore par le nord. Burrough fut forcé d'abandonner l'entreprise; mais il eut au moins la bonne fortune d'aller plus loin dans les régions polaires qu'aucun de ses prédécesseurs et de revenir en Angleterre.

Nommé par Marie Tudor en 1555, gouverneur statutaire et à vie de la Compagnie des Marchands-Aventureux, ce poste impor-

tant lui fut enlevé néanmoins dans l'année qui suivit, nous ne savons encore pour quelles raisons.

Sébastien Cabot mourut on ne sait quand ni où, mais après 1557 et probablement à Londres, âgé d'au moins 83 ans. C'était un vieillard de mine fort respectable, avec une superbe barbe blanche qui est pour beaucoup dans l'admiration que les Anglais et les Américains professent pour la mémoire de cet intrigant fiellé. *Spes mea in Deo est*, lisait-on, sans doute par ironie, sur son portrait erronément attribué à Holbein.

III

Dans tout livre d'histoire, ce qu'il faut d'abord considérer c'est le document et la manière de s'en servir. Nous examinerons le *Cabot* de M. Tarducci sous ces deux aspects. Commençons par le document.

Aujourd'hui, lorsque paraît un ouvrage de ce genre, le critique éclairé s'empresse d'en examiner la partie documentaire. Il tient à connaître la base du travail, les sources consultées et de quelle façon, les éléments employés, la cause du choix, enfin le côté difficile et ingrat. A ses yeux, c'est l'essentiel et, selon nous, il a raison. Les motifs, le style, la forme, les conclusions, tout cela varie avec la mode, les passions du moment, les intérêts en jeu, la mauvaise foi ou le caprice dans la manière de voir. Le document seul reste ! C'est lui qu'on ne cesse et ne cessera d'invoquer, quoi qu'il arrive, et l'œuvre historique vaut principalement en raison des renseignements qu'elle fournit, des faits qu'elle prête à la synthèse, de la nouveauté, de l'étendue, du sérieux, de la loyauté du travail et des recherches.

A cet égard, malgré des dehors qu'on s'efforce de rendre imposants, le livre de M. Tarducci est fort médiocre. Ce qu'il apporte de nouveau dans la discussion se résume en un abrégé de deux ou trois pièces, sinon imprimées au moins connues depuis longtemps, très mal choisies d'ailleurs, ne visant qu'une période secondaire de la vie de Sébastien Cabot, nullement à son avantage, quoi qu'en dise le signor Tarducci, et sans grand intérêt pour l'histoire.

La déconvenue est d'autant plus grande que l'ouvrage nous est

do
ce
qu
fat
cu
s'e
qu
em
soi
mo
do
un

qu
la
En
ces
qu
cie
de
ém
livr
dit
Coc
con
séu
que
tou
un
reu
mo
tier
not
cla

1.
docu
2.
tiqu

donné comme le dernier mot de la science ; que son traducteur et certains journalistes, peu au courant, à n'en pas douter, de ce qui a été publié en France sur la matière, « parlent de l'ardeur infatigable apportée par l'auteur dans l'examen des archives et des documents¹ », et que lui-même cherche à produire l'impression qu'il s'est livré à de profondes recherches documentaires. De fait, en ce qui concerne les documents originaux et les autorités citées ou employées, cet ouvrage ne présente rien ou presque rien qui ne soit déjà, et depuis dix ans, dans un livre à la portée de tout le monde². Les laborieuses investigations de M. Tarducci consistent donc uniquement à s'être donné la peine de consulter ce livre, une paire de ciseaux à la main. Nous allons le démontrer.

C'est dans les chroniques publiées en Angleterre au xvi^e siècle que la plupart des historiens avaient puisé leurs renseignements sur la vie et les voyages, vrais ou supposés, de Jean et Sébastien Cabot. En 1882, un écrivain s'imagina qu'une saine critique exigeait que ces sources d'information fussent vérifiées, afin de préciser ce qu'elles renfermaient de données originales, et se livra consciencieusement à ce difficile travail. On rencontre aussi dans l'ouvrage de M. Tarducci des analyses, des comparaisons, des références émaillées de noms d'auteurs rarement cités jusqu'ici dans les livres italiens, et pour cause. Ce qu'ont dit et n'ont pas dit ou mal dit Robert Fabyan, Thomas Lanquet, Robert Crowley, Thomas Cooper, Richard Grafton, Ralph Holinshed, John Stow ; ce que contient le *Cronicon*, manuscrit du fonds cottonien au British Museum, ce que les chroniqueurs du xvi^e siècle lui ont emprunté et par quelle voie, les interpolations, les changements qu'ils se sont permis, tout cela donne aux premiers chapitres du livre de M. Tarducci un cachet d'érudition et de recherches peu communes. Malheureusement, c'est pris du *Cabot* de M. HARRISSE, depuis le premier mot jusqu'au dernier. Hâtons-nous d'ajouter que le savant Vénitien, avec désinvolture même, le reconnaît dans une toute petite note ainsi conçue :

« Afin de ne pas avoir à répéter sans cesse les citations, je déclare une fois pour toutes qu'à l'égard des brèves remarques

1. « *The untiring industry of our author in the examination of the records and documents.* » Préface du traducteur américain, p. v.

2. *Jean et Sébastien Cabot, leur origine et leurs voyages. Etudes d'histoire critique*, par Henry HARRISSE. Paris, Leroux, 1882, in-8, carte.

[onze pages et tout le substratum !] concernant ces chroniqueurs, je suis l'exposition que Harrisse en a donnée dans son *Jean et Sébastien Cabot*, p. 15 et s., et souvent même je traduis ses paroles littéralement¹. »

En somme, cette analyse de seconde main des vieux historiens anglais est le point de départ, la base même, de la partie principale des *Memorie* de l'écrivain vénitien, et la manière dont elle est faite a été interprétée par certains lecteurs de façon à ne point lui déplaire : « Tarducci prouve, Tarducci démontre » et même, avec quelque naïveté : « Tarducci n'a pas de peine à faire voir... » C'est aussi notre opinion.

Une question naguère très controversée c'est de savoir si Jean Cabot était, de naissance, Vénitien ou Génois. M. Tarducci, qui plaide *pro aris et focis* (ce qui en histoire n'est pas une force, mais l'inverse), fait étalage, naturellement, d'un grand nombre de textes. On voit d'abord l'opinion et les dépêches des ambassadeurs de Ferdinand et d'Isabelle à la cour de Henry VII, citées en espagnol. Ici encore, ces textes ont été empruntés au critique américain, car lui seul les a publiés dans cette langue. Vient maintenant le fameux décret conférant la nationalité vénitienne à Jean Cabot, et une discussion juridique sur la portée de ce document, appuyée d'interprétations des grands jurisconsultes vénitiens, Vettor Sandi, Cristoforo Tentori, Marco Ferro et de l'archiviste Cecchetti. M. Harrisse, avocat de profession, s'était trouvé là dans son élément et c'est avec soin qu'il a exposé les principes de l'ancienne jurisprudence vénitienne sur la naturalité, ainsi que l'évolution des décrets qui la régissent aux XIV^e et XV^e siècles. Il se trouve avoir indiqué au cours de son travail les faits, conséquences, autorités, éditions, volumes, pages et jusqu'aux coquilles d'imprimerie, que M. Tarducci devait citer dix ans après. C'est pour celui-ci se montrer laborieux jurisconsulte à peu de frais !

Il en est de même pour chaque point discuté dans la vie des deux Cabot et au sujet des auteurs qui ont fourni les données historiques. Toutes les citations de William de Worcestre, de Pierre-Martyr d'Anghiera, de Ramusio, de Livio Sanuto, de Humphrey

1. « Senza ripetere ogni volta la citazione avverto ora per sempre che nei brevi cenni su codesti cronachisti seguo l'esposizione che ne fa H. Harrisse nel suo *Jean et Sébastien Cabot*, p. 15 e scg. e spesso ne tradurrò alla lettera le parole. » Tarducci, *op. cit.*, p. 10, note 2.

Gi
klu
de
cu
Ha
Nic
ent
M.
Bid
que
qu
C
par
de
ren
neu
neu
c'è
app
of t
E
de l
ren
Vén
A
don
de l
A
tati
S
Bro
1.
272;
15-3
366;
2.
L'édi
3.
docu

Gilbert, de Gomara, de Galvam, de Wytflleit, de Thevet, de Hakluyt, de Purchas, de Bacon, d'Eden, de Blackstone, de Humboldt, de Peschel, de Barrett, de John Campbell, de Strype; tous les documents de Rymer, de Navarrete, de Seyer, de Rawdon Brown, de Harris Nicolas, de Bergenroth, de MM. Brewer, Turnbull, Lemon, Nichols; les manuscrits de Muñoz et ceux du British Museum, tout enfin¹, excepté les références à la *Revue des Deux Mondes* et à M. Gaffarel, est pris, maintes fois subrepticement, dans le livre de Biddle² ou dans celui de M. Harrisse. On peut hardiment affirmer que sur trente ouvrages cités par M. Tarducci, il y en a vingt-cinq que ce dernier n'a jamais vus de sa vie!

Ces « coïncidences » (pour nous servir d'un euphémisme connu) paraissent avoir échappé aux admirateurs italiens et américains de la partie documentaire du livre de M. Tarducci. Ils n'en ont remarqué que l'Appendix et, éblouis par cette suite de cinquante-neuf documents ou d'extraits d'auteurs anciens, insérés pour les neuf dixièmes sans indications de sources, il se sont imaginés que c'était le fruit légitime de ce que le traducteur de M. Tarducci appelle « the untiring industry of our author in the examination of the records and documents ».

Examinons donc ce fameux *Corpus*, afin de nous rendre compte de la somme de travail exigée pour l'établir et du nouveau qu'il renferme. Ce sera aussi une façon de compléter le livre du savant Vénitien, qui trop souvent omet de citer ses auteurs.

APPENDIX I. — Ce n'est qu'un relevé des différentes manières dont le nom de Cabot est écrit dans les documents, copié ou imité de la note à la page 1 du *Cabot* de M. Harrisse.

APPENDIX II. — *Privilegium Civitatis de intus et extra per habitationem annorum XV.*

Signalé par Romanin en 1855, puis, d'après lui, par Rawdon Brown, ce document fut publié en partie par M. Bullo³ et ensuite

1. Harrisse, *Cabot*, pp. 44-371; 16-367; 1-367; 153-369; 33-370; 1-368; 1-369; 272; 236-368; 1-369; 75-294; 1, 21; 39, 40; 157, 172; 161, 163; 51-372; 135, 369; 15-371; 2-369; 45-358; 372; 2-371; 256, 372 (*Excerpta*); 19-373; 122-355; 362-371; 366; 128; 83-355; 316, etc., etc.

2. *A Memoir of Sebastian Cabot* (sans nom d'auteur); Philadelphie, 1831, in-8°. L'édition dont M. Tarducci s'est servi est la troisième: Londres, 1832.

3. C. Bullo, *La Vera patria di Nicolò de' Conti e di Giovanni Caboto. Studj e documenti*. Chioggia, 1880, in-4°.

par M. Desimoni¹. Ce n'est cependant pas à ces écrivains que M. Tarducci l'a pris, mais au *Cabot* de M. HARRISSE qui, le premier (pp. 309-312), a donné le texte complet.

APPENDIX III. — *Inscrizione nel Planisfero di Sebastiano Caboto (1544)... secondo la copia che si conserva nella Biblioteca Nazionale di Parigi.*

M. Tarducci a pris ce texte et la majeure partie des notes qui l'accompagnent du *Cabot* de M. HARRISSE (pp. 155, 319-321).

APPENDIX IV. — *Supplica di Giovanni Caboto anche a nome dei suoi tre figli ad Enrico VII (1496).*

M. Tarducci a pris ce document de M. Desimoni (p. 47). Il se trouve aussi dans le *Cabot*, de M. HARRISSE (pp. 312-313).

APPENDIX V. — *Lettere patenti del Re Enrico VII. — 5 marzo 1496.*

Ce document, dans son texte original latin, fut d'abord publié par Hakluyt, en 1582 (*Divers voyages*, sign. Ai.), puis en 1600 (*Principall Navig.*, t. III, p. 4), ensuite par Rymer (*Fœdera*, 1741, t. V, pars IV, p. 89), par Barrett (*Hist. of Bristol*, 1789, p. 171), par M. Desimoni (pp. 47-48), enfin par M. HARRISSE (pp. 313-315). Nous ne savons dans laquelle de ces publications M. Tarducci a pris son texte; mais « presentes, Santio, heredibus, discoperiendum, hec, fuerint », etc., pour *præsentes, Sanctio* ou *Sancio, hæredibus, discooperiendum, fuerunt*, etc., ne se trouvent pas (sauf « fuerint », qui est une coquille d'Hakluyt) dans les textes précités, ni nulle part ailleurs que dans le livre de M. Tarducci, que nous sachions. A-t-il donc un texte à lui?

APPENDIX VI. — *Copia de paraffo de minuta de carta de los Reyes Catolicos al Doctor Puebla... 28 de marzo de 1496.*

Ce document a été pris de M. Desimoni (p. 50), à qui M. HARRISSE l'avait communiqué, ce que M. Tarducci reconnaît. On le

1. *Intorno a Giovanni Caboto, Genovese, scopritore del Labrador e di altre regioni dell' Alta America Settentrionale. Documenti pubblicati ed illustrati dall' Avv. Cornelio Desimoni.* Genova, 1881, in-8°. Extrait du t. XV des *Atti della Società Ligure di Storia Patria.*

trouve aussi dans le *Cabot* de M. HARRISSE (p. 315), et avec la même coquille : « yda », pour ydo.

APPENDIX VII. — *Estratto di una cronaca anonima che fa parte della collezione di Roberto Cotton.*

Signalé par M. Gairdner en 1860, ce document capital, qui est la clef de voûte de tous les récits des historiens anglais sur ce sujet, a été pris par M. Tarducci de M. HARRISSE, lequel l'a publié et commenté d'après le manuscrit original (p. 316)¹.

APPENDIX VIII. — *Estratto della Cronaca attribuita a Roberto Fabyan.*

Cet extrait provient des *Divers Voyages* de Hakluyt. M. Tarducci cite la rarissime édition de 1582, dont il n'existe que cinq exemplaires au monde; mais c'est à la page 318 du *Cabot* de M. HARRISSE qu'il l'a emprunté², sans le dire, naturellement.

APPENDIX IX. — *Il medesimo Estratto secondo la lezione di Giovanni Stow (1497).*

Cet extrait se trouve dans le *Cabot* de M. HARRISSE (p. 317), d'après la plus ancienne édition (1580). La seule différence est que M. Tarducci l'emprunte à celle de 1631, indiquée par M. Desimoni et par M. HARRISSE. Quant à l'extrait de Humphrey Gilbert, il est également donné par M. HARRISSE, d'après Stow (p. 318) et d'après Gilbert lui-même (p. 343).

APPENDIX X. — *Estratti di conti della cassetta privata di Enrico VII.*

M. Tarducci donne ces Extraits comme s'il les avait empruntés directement aux *Excerpta Historica* où, en effet, ils se trouvent

1. Concernant ce manuscrit, M. Tarducci (p. 22) mentionne cependant les conclusions que M. HARRISSE en tire. C'est ce qu'on appelle, dans la science du démarquage, « faire la part du feu ».

2. Pour toutes les remarques de ce genre, le lecteur n'a qu'à comparer avec soin les textes, dans les livres mêmes cités par M. Tarducci, avec ceux qui se trouvent dans le *Cabot* de M. HARRISSE. Parfois, les différences proviennent de ce que l'écrivain américain a relevé ou fait relever les textes sur les manuscrits; d'autres ont une cause qui se peut qualifier de machiavélique. A ce propos, nous engageons ceux de nos amis adonnés aux consciencieuses recherches, à ne pas se désoler d'un lapsus ou deux. Ces inadvertances ont souvent (comme dans l'espèce) leur bon côté.

cités pour la première fois ; mais M. Tarducci les a pris dans la note 2, p. 102, du *Cabot* de M. HARRISSE.

APPENDIX XI. — *Copia de uno capitolo scrive in una lettera Sier Lorenzo Pasqualigo*, 23 août, 1497.

Ce chapitre de Sanuto, en son texte original, a été publié par Rawdon Brown (*Ragguali*, p. 99), par M. Bullo (p. 61), par M. Desimoni (p. 52), par M. HARRISSE (p. 322), enfin dans l'édition des *Diarii* (Venise, 1879) que cite M. Tarducci.

APPENDIX XII. — *Estratto di una lettera di Raimondo da (sic) Soncino ambasciatore del Duca di Milano*.

M. Tarducci reconnaît, cette fois, avoir emprunté ce texte à M. HARRISSE, ce qui est très bien de sa part. Que n'en prend-il l'habitude ?

APPENDIX XIII. — *Seconda lettera di Raimondo da (sic) Soncino*.

Cette lettre est insérée comme si elle venait en ligne directe des Archives d'État à Milan. De fait, c'est un texte pris soit de M. Desimoni (pp. 53-55), soit de M. HARRISSE (pp. 324-326).

APPENDIX XIV. — *Seconde Lettere-Patenti del Re d'Inghilterra*.

Ici, de même, on se croit en présence d'un document exhumé du *Public Record Office* par M. Tarducci. Signalée par Hakluyt (*Princip. Navig.*, t. III, p. 6), retrouvée et publiée par Biddle (p. 75), cette pièce a été revue sur l'original par Mlle Toulmin Smith, pour M. Desimoni (p. 156), et insérée, d'après la publication de ce dernier, par M. HARRISSE (pp. 327-328). M. Tarducci a suivi une de ces réimpressions, mais en lui attribuant une orthographe de fantaisie : « abundant » pour *habundaunt*, « hy shall », pour *he shal*, « obeinsaunce » pour *obeisaunce*, etc., etc.

APPENDIX XV. — *Lettera del Dr. Puebla (1498)*. M. Tarducci donne ce document comme s'il l'avait copié sur les papiers de Bergenroth conservés au *Public Record Office*. Il l'a tout simplement pris soit de M. Desimoni (p. 57), soit de M. HARRISSE (p. 328), qui l'avait communiqué à ce dernier. (Lire : « embió, Ysla del Brasil, proueydas por hun, setiembre, hallo, poseen, algunas, vezes, sobrello ».)

Ar
ai R
Ce
de p
lui d
erreu
la ta

Ar
Ce
semb
prise
333-3
le ca
XX e

Les
la Bil
dans
Gilbe
aux p
tainer
Gilbe

Les
Dix et
copie
vés à
(pp. 6
ginal
don B
donné

App
Lorell
Ce p
vrage
bien à
cation

APPENDIX XVI. — *Lettera del Protonotaro Pietro de Ayala ai Re Cattolici* (25 luglio 1498).

Ce document espagnol qui a l'air, dans le livre de M. Tarducci, de provenir directement du *Public Record Office*, a été pris par lui dans le *Cabot* de M. HARRISSE (pp. 329-330) et avec les mêmes erreurs de transcription, bien que celles-ci fussent relevées dans la table d'*errata*.

APPENDIX XVII. — *Acconti di Paga a Sebastiano Caboto*.

Cette liste importante d'emargements qui, au premier abord, semble avoir été copiée à Madrid sur les documents de Muñoz, est prise *verbatim* par M. Tarducci dans le *Cabot* de M. HARRISSE (pp. 333-334), qui n'a pas eu peu de peine à se la procurer ! C'est aussi le cas pour les documents que cite M. Tarducci dans son appendix XX et, en note, à la page 274.

Les appendix XVIII-XXIV, y compris l'extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, c'est-à-dire les passages pris dans Ramusio, dans Gomara, dans Galvam, dans Humphrey Gilbert, dans Thevet, se trouvent arrangés de la même manière, aux pp. 335-344, du *Cabot* de M. HARRISSE, où M. Tarducci a certainement pris le Thevet manuscrit, le Galvam, le Gomara et le Gilbert, pour ne parler que de ceux-ci.

Les appendices XXV-XXX (correspondance entre le Conseil des Dix et Contarini), qui sont présentés de façon à produire l'effet de copies faites par M. Tarducci sur les documents originaux conservés à Venise, ont été pris, soit dans la *Vera Patria*, de M. Bullo (pp. 61-70), qui, le premier, a publié ces pièces en leur texte original italien, soit dans le *Cabot* de M. HARRISSE (pp. 344-354). Rawdon Brown, que M. Tarducci cite pour un de ces documents, n'en a donné qu'une traduction anglaise.

APPENDIX XXXI. — *Paga a Sebastiano Caboto per conto di sir Lorell* (sic), 18 febbraio 1524.

Ce payement n'est pas emprunté directement à l'excellent ouvrage de M. Brewer, comme M. Tarducci le donne à entendre, mais bien à M. HARRISSE (p. 354), dont le texte est différent de la publication anglaise, pour avoir été copié sur l'original.

APPENDIX XXXII. — *Dispacci di Andrea Navagero.*

Ces deux extraits n'ont pas été pris dans les manuscrits de Ciconna, par M. Tarducci, mais dans M. Bullo (p. 70) ou dans l'ouvrage de M. HARRISSE (p. 357).

IV

Nous voici arrivés aux pièces qui concernent le désastre du Brésil et la catastrophe du Rio de la Plata. Ce sont les appendix XXXIV-XXXVII, XL-XLII. Ils constituent une sorte de dossier au sujet duquel M. Tarducci et ses admirateurs mènent grand bruit. Nous allons l'examiner par le menu. Il en vaut la peine.

Pour commencer, on s'étonne qu'un « chercheur aussi infatigable », et, il faut le croire, les mains pleines de documents, se soit abstenu de décrire le voyage au point de vue de la géographie, depuis Pernambuco jusqu'aux marécages de Santa Ana. C'était le cadre obligé. Malheureusement, M. HARRISSE n'ayant pas traité cette question, M. Tarducci n'a pu se livrer aux fouilles documentaires que nécessite une description de ce genre. Et c'est ici qu'on voit le beau côté des travaux de certaine catégorie d'historiens. Quand le compendium silencieusement employé s'arrête, ils s'arrêtent aussi et perdent pied. Maintenant, le routier de Sébastien Cabot, rédigé par un de ses compagnons qui devint le plus grand cosmographe de l'Espagne, existe, sous deux formes, l'une et l'autre à la portée de tout le monde. Il y a plus. La description technique, avec chaque atterrissage, et nombre d'importantes circonstances, est imprimée depuis longtemps. Les écrivains sérieux qui s'occupent de Sébastien Cabot ne sauraient manquer de connaître ces pièces indispensables... Mais ne déflorons pas le travail que M. Tarducci sans doute médite sur cet intéressant sujet, puisque l'on parle d'une seconde édition de son livre, que certains journalistes élèvent à la hauteur d'une histoire classique et définitive. Néanmoins, il faut l'avouer, le critique américain eût dû, dans son *Jean et Sébastien Cabot*, prévoir cette lacune.

Voyons maintenant les documents mêmes dont le savant vénitien et ses amis sont si fiers.

Il faut d'abord noter que la lettre de Luis Ramirez, importante

dan
M.
dep
que
(Re
cell
se r
Bra
de
L
sign
avo
ne f
d'un
S
Plat
clat
la v
il p
vau
der
qu'a
d'Es
D
l'ile
cier
con
Ind
ploi
disc
ne v
Cet
«
dag
«
firm
«
per
«

dans son ensemble, n'est donnée dans cet appendix qu'en extrait; M. Tarducci n'ayant pu se procurer le texte complet, imprimé depuis quarante ans et qui se trouve dans dix bibliothèques publiques. Cette remarque vise également la relation de Diego Garcia. (*Revista trimensal*, t. XV, pp. 6-41). La lettre de Simão Affonso et celle qu'adressa Cabot à Juan de Samano en ses parties essentielles, se rencontrent aussi à peu près partout (Varnhagen, *Hist. geral do Brazil*, t. I, p. 439; Jimenez de la Espada, *Relaciones geograficas de Indias*, t. II, p. xxxi).

Les autres pièces (XXXIV-VI, XL) ne sont que des brouilles, signalées par Navarrete et par M. Harrisse (p. 358), et qui, après avoir été examinées à l'Exposition américaine de Madrid en 1881, ne furent pas jugées être assez importantes pour devenir l'objet d'une publication.

Si M. Harrisse s'est contenté, pour l'expédition de Cabot à la Plata, de donner la longue légende de la carte de 1544 et la nomenclature des autorités à consulter, sans décrire ce triste épisode de la vie et des aventures du navigateur vénitien, c'est que, selon lui, il présentait peu d'intérêt. D'ailleurs, dans la plupart de ses travaux historiques, cet écrivain ne s'est jamais proposé que d'élucider des points douteux, sans aspirer à ces superbes synthèses qu'abordent avec tant de savoir et d'assurance les esprits supérieurs d'Espagne et de Venise.

De quoi s'agit-il? Nous avons vu que Cabot avait abandonné à l'île Sainte-Catherine, au milieu des sauvages, ses principaux officiers. De ces exilés, Rojas seul survécut. Pour ce méfait Cabot fut condamné, ainsi que nous l'avons dit, quatre fois par le Conseil des Indes. Ce sont ces jugements que M. Tarducci veut reviser. Il emploie à cette tâche ingrate un tiers de son livre et n'apporte dans la discussion d'autre élément qu'un abrégé de dépositions, lesquelles ne visent aucune des accusations capitales portées contre Cabot. Cet abrégé revêt une forme assez insolite. Le lecteur en jugera :

« Le navire sombra-t-il parce qu'on négligea de faire des sondages? »

« Le témoin n° 1 dit que oui; témoins n° 2, 3, 5, 7 et 9 le confirment. »

« Ne fut-on pas empêché de continuer le voyage à cause de la perte des provisions et par la maladie? »

« Témoin n° 1 le confirme; témoin n° 3 sait qu'il y eut beaucoup

de malades; témoins n^{os} 6, 8 et 9 savent qu'on perdit beaucoup de vivres. »

« Témoin n^o 6 fait une longue déposition du plus grand intérêt. Témoin n^o 8 la confirme et fait aussi une déposition pleine d'intéressants détails ».

C'est peut-être de la statistique, mais, à coup sûr, ce n'est pas de l'histoire. D'ailleurs, M. Tarducci reconnaît lui-même que les documents sur lesquels il s'appuie pour cette revision insolite sont « troppo pochi per ricostruire nella sua integrità il processo ». Il dit encore : « Disgraziatamente sono pochi al bisogno, e se la luce che spandono basta a rimettere in buona vista la figura di Caboto, la quale confinata nell'ombra ci lasciava pieni di sospetto e di dubbio, non ve n'è a sufficienza per un giudizio pieno e tranquillo tanto sugli avvenimenti, che sulle persone le quali vi presero parte ¹. » Alors que veut cet apologiste, exonérer son héros quand même ?

Est-ce donc que les documents manquent ? Non, en vérité, et on s'étonne que les « infatigables recherches documentaires » de M. Tarducci ne lui aient pas fait connaître les véritables sources d'information. Ce qu'il fallait consulter, c'est l'enquête faite à bord de la *Santa Maria del Espinar* par les autorités judiciaires lorsque Cabot revint à Séville sur ce navire; ce sont les commissions rogatoires exécutées à Ocaña et où l'on voit défiler tous les officiers survivants de l'expédition de Cabot; c'est enfin le libellé des quatre jugements rendus en première instance et en appel. Le savant vénitien ne paraît même pas soupçonner l'existence de ces témoignages accablants. Le seul arrivé à sa connaissance est celui de Antonio de Montoya et, fait bien typique, il s' imagine que personne d'autre ne fut interrogé à la requête de Rojas, hypothèse qui le porte à « sospettare che la cosa non sia del tutto netta ² », alors que les dépositions de six autres témoins oculaires se trouvent tout au long dans le même dossier.

Et quels sont ces témoins, des mousses et des matelots, italiens pour la plupart ³, qui ne parlent que par ouï-dire, comme ceux

1. Tarducci, p. 178.

2. *Idem*, p. 383.

3. Andres de Venecia, Marcos de Venecia, Pedro de Niza, Juan Grego. Le principal témoin de Cabot est un mousse, Anton Falcon, qui a réponse à tout; mais toujours « pour avoir entendu dire, il ne sait plus par qui ».

pro
bor
mén
pou
Gre
Cab
est
gen
fut
du
pad
Gar
qui
du
scie
niur
nan
Octa
les
sère
don
E
lair
sur
mén
Por
que
arri

«
et le
facte
char
renco
bien

1.
obbe
2.
y el
desp
dich

produits par Cabot ? C'est Hernando Calderon, le trésorier royal à bord de l'escadre, et en qui Cabot avait une telle confiance, méritée d'ailleurs, qu'il l'envoya auprès de Charles-Quint en 1528, pour exposer la situation et implorer des secours ; c'est le capitaine Gregorio Caro, commandant le navire qui ramena en Espagne Cabot et les survivants de l'expédition, et dont la loyauté constante est attestée par M. Tarducci lui-même¹ ; c'est Juan de Junco, le gentilhomme asturien, gendre de Vazquez de Ayllon, qui au retour fut promu à un poste élevé à Carthagène, et dont les chroniques du temps disent : « hombre de crédito, sirviendo à su príncipe y padeçiendo y comportando como varon de buen animo » ; c'est Garcia de Celis, le gentilhomme recommandé par Charles-Quint qui, lorsqu'il revint de la Plata, le mit à la tête de la magistrature du Guatemala ; c'est Alonso de Santa Cruz, la plus grande gloire scientifique de l'Espagne au xvi^e siècle : « mathematicarum omnium artium peritissimus » ; et ainsi du reste. Si les autres lieutenants de Cabot, les deux Mendez et Miguel de Rodas, les Balboa et Octave de Brene, ne vinrent pas apporter leur témoignage, c'est que les uns moururent de faim dans les pampas, et que les autres laissèrent leurs os dans l'île de cannibales où Cabot les avait abandonnés.

Et que viennent déclarer sous la foi du serment ces témoins oculaires et irréprochables ? Que Sébastien Cabot, du jour où il arriva sur la côte du Brésil, au mépris de ses instructions, à *Pernambuco même*, croyant aux récits du facteur Manoel de Braga et d'autres Portugais qui avaient intérêt à le détourner du voyage aux Moluques, poussé par la soif des richesses, n'eut plus qu'un but : arriver au Rio de la Plata :

« HERNANDO CALDERON sait qu'à Pernambuco il vit Cabot, Miguel de Rifos et le facteur de l'endroit souvent tenir des conciliabules, et il apprit dudit facteur que le but de ces entretiens était d'obtenir des renseignements touchant les richesses du Rio de Solis, et il vit comment de Pernambuco on se rendit à l'île des Pingouins où le facteur avait dit que se trouvaient des gens bien renseignés sur les richesses que ce fleuve recélait². »

1. « Il capitano Gregorio Caro... mantenne ferma e incrollabile la sua lealtà ed obbedienza a Sebastiano Caboto. » Tarducci, p. 176.

2. « Hernando Calderon sabe que en Pernambuco vido como Caboto y Miguel Rifos y el fator que allí estava en Pernambuco muchas veces estavan apartados hablando y despues supo este testigo del mismo fator que lo que hablaban hera yuformarse del dicho de la riqueza que avia en el Rio de Solis y de Pernambuco vido como se tornó

« DIEGO GARCIA DE CELIS vit que lors de l'arrivée à Pernambuco les Portugais leur apprirent qu'il y avait beaucoup d'or et d'argent dans le Rio de Solis, que les Portugais appellent le Rio de la Plata, et qu'alors on dit à bord de la flotte qu'il [Cabot] ne voulait pas traverser le détroit [de Magellan] ¹. »

« GREGORIO CARO étant à Pernambuco vit souvent venir le facteur et le pilote ainsi que d'autres Portugais, à bord du vaisseau-amiral et donner des nouvelles des grandes richesses en or et argent qu'ils disaient se trouver dans ledit fleuve... et Cabot l'ayant appelé lui dit : « Capitaine, nous avons d'importantes nouvelles concernant de grandes quantités d'or et d'argent qui sont plus proches que nous le pensions : deçà le détroit de Magellan... J'espère que Dieu aidant nous arriverons à un petit coin de terre tel que en aucun lieu où un homme parti d'Espagne est jamais allé n'aura trouvé de pareils trésors ². »

Et le savant vénitien qui avec ses objurgations se flatte d'avoir démontré, clair comme le jour, que c'est seulement à la suite du naufrage à l'île Sainte-Catherine (le 28 octobre, trois mois après), que Cabot eut connaissance des richesses imaginaires de La Plata et conçut l'idée de s'y rendre, ne pouvant plus faire autrement !

Cinq témoins viennent alors déposer que Cabot, gêné dans ce projet par ses principaux lieutenants, qui voulaient poursuivre leur route et accomplir une œuvre d'humanité en venant au secours d'Espagnols naufragés dans le détroit de Magellan, déporta ces officiers au milieu de cannibales. « Eh ! quoi, l'île où on les abandonna, habitée par des anthropophages, qui avaient mangé des chrétiens ! — L'impudenza di questa affermazione e enorme », s'écrie le signor Tarducci³. Écoutons le propre témoin de Cabot :

« Maître Juan déclare savoir que les Indiens du pays où l'on abandonna [les Espagnols] désignés dans la question, mangent de la chair humaine, et qu'ils ont tué et mangé certains chrétiens ⁴. »

la derrota para el Puerto de los Palos, donde dezian el fator dezia que estavan muy ynformados de la riqueza que en el dicho rio havia. »

1. « Diego Garcia de Celis vio como llegados à Pernambuco los Portugueses que allí estaban dieron nuova como avia mucho oro e plata en el Rio de Solis que los dichos Portugueses llaman el Rio de la Plata e que luego se dixo en la dicha armada no queria pasar el estrecho. »

2. « Gregorio Caro estando en Pernambuco vido venir muchas veces al fator e piloto e a otras portugueses que yban a la nao capitana los quales dieron las nuevas de mucha riqueza de oro é plata que dezian que avia en aquel rio... e que el dicho Caboto llamo a este testigo è le dixo : « Capitan grandes nuevas tenemos de mucha riqueza de oro y plata que ay mas cerca que pensabamos... mas aca del estrecho de Magallanes... Yo espero en dios de ponernos en un pedacico de tierra que nunca hombres que de España salieron se pusieron en tan rica. »

3. Tarducci, p. 205.

4. « Maestre Juan dixo que sabe que los Indios de la tierra donde quedaran los contenidos en la pregunta comen carne humana e han muerto algunos cristianos e comidoles. »

Cette déposition est corroborée par les déclarations de cinq autres témoins. Il paraît, cependant, que Cabot recommanda tout particulièrement Rojas et Mendez au cacique de l'endroit. Sans grand effort d'imagination, on peut néanmoins comprendre leur inquiétude.

Enfin, que déclarent encore tous ces témoins ? Ils affirment, comme l'ayant vu de leurs propres yeux, que lors du naufrage dans la passe de l'île Sainte-Catherine, Cabot fut le premier à s'enfuir, abandonnant lâchement son vaisseau-amiral, lequel, laissé sans chef, et l'équipage découragé par son exemple, vint se briser et disparaître au milieu des rochers :

« HERNANDO CALDERON sait que le navire échoua et se perdit en cet endroit et que le premier qui sortit du navire fut le capitaine Cabot avec deux ou trois qui le suivirent dans une chaloupe. Et ceci il le sait pour l'avoir vu ¹. »

« Le capitaine Cano dit qu'aussitôt que le navire toucha [les rochers], le dit Sébastien Cabot le quitta et s'en éloigna, et que le navire se perdit parce que son équipage, voyant que le capitaine Cabot l'avait abandonné, chercha à se sauver ². »

Antonio de Montoya, Juan de Junco, Garcia de Celis, Francisco Hogaçon et jusqu'au chirurgien Juan, le propre témoin de Cabot, déposent des mêmes faits et avec autant d'énergie. Que répondent Cabot, ses mousses et ses matelots à cette charge accablante ? Absolument rien. Ils se contentent de dire qu'on fit de grands efforts pour sauver la cargaison quand le navire eut été brisé contre les récifs : ce que nous croyons sans peine.

Voilà ce que le signor Tarducci eût appris s'il avait continué ses « profondes recherches dans les archives ».

Il est ridicule après trois siècles, malgré les condamnations prononcées par le Conseil des Indes et le verdict unanime de l'histoire, sans même avoir compulsé le dossier, enfin avec rien du tout dans les mains, de venir prétendre, pour flatter ses concitoyens, que Sébastien Cabot fut un héros et qu'il a été injustement condamné.

Revenons au reste de ce fameux appendix.

1. « Sabe que la dicha nao toco e se perdió allí e quel primero que della salió fue el capitan Gaboto con dos o tres que llevo consigo en un batel, e questo lo sabe por que lo vido. »

2. « Luego en tocando se salio de la dicha nao el dicho Sebastian Gaboto e la desamparo et que se perdió la dicha nao porque la gente questava dentro visto como el capitan Gaboto se avia salida della, cada uno procuraba de se salvar. »

L'APPENDIX XXXIX est la légende espagnole de la mappemonde de Cabot, prise de M. HARRISSE (pp. 356-357) par M. TARDUCCI, avec les nombreuses fautes de transcription dues à la difficulté de relever le texte, à cause de l'endroit où cette carte se trouvait exposée en 1882 à la Bibliothèque nationale de Paris.

APPENDIX XLIII-V, sont de simples extraits de Hakluyt, avec indication de cette source, et qui ont été aussi discutés par M. HARRISSE (pp. 91-93).

APPENDICES XLVI-VII (Dépêches des ambassadeurs anglais) ont l'air d'avoir été copiés sur les mss. du British Museum par M. TARDUCCI, qui donne même (sans la comprendre) la rubrique des Harleyns, mais ces pièces proviennent de M. HARRISSE (pp. 359-360).

APPENDICES XLVIII et L sont donnés comme ayant été pris dans les *Calendars* de M. TURNBULL qui, en effet, a été le premier à publier ces documents. Ils ont été néanmoins empruntés par M. TARDUCCI aux pages 362-363 du *Cabot* de M. HARRISSE.

APPENDIX XLIX. — *Dispaccio del Consiglio dei Dieci*, n'a pas été copié sur les manuscrits originaux, malgré les minutieuses rubriques qu'il affiche, mais bien dans M. BULLO (p. 70), ou dans M. HARRISSE (p. 361).

APPENDIX LI est un simple extrait de Ramusio, et présenté comme tel par M. TARDUCCI; mais LII-V, sont autant d'extraits des rares chroniques (hors d'Angleterre) de Lanquet, de Grafton, de Holinshed, de Stow, copiés *verbatim* dans M. HARRISSE (pp. 363-365).

APPENDIX LVI est pris, non des archives d'Angleterre, ce qu'on pourrait croire, car aucune source n'est indiquée, mais de Hakluyt (*Princip. Navig.*, t. I, p. 220 *seq.*).

APPENDIX LVII. — *Nomina di S. C. a Governatore della Compagnia dei Mercanti Avventurieri* est donné comme venant du *Calendar* de M. LEMON, mais, cette fois encore, M. TARDUCCI est allé le prendre dans le *Cabot* de M. HARRISSE (p. 366).

APPENDIX LVIII et LIX sont de simples extraits de Rymer, dûment attribués à ce dernier par M. TARDUCCI qui, en vérité, n'eût guère pu faire autrement, car ils sont trop connus.

L'extrait des minutes du Conseil privé d'Édouard VI, 9 octobre 1547, est donné par M. Tarducci (p. 282, note 1), comme s'il provenait de l'original, mais ce document a été pris par lui dans M. Harrisse (p. 358).

La récompense accordée par ce monarque à Cabot en 1550, semble avoir été empruntée par M. Tarducci (p. 288, note) à l'ouvrage de M. Nichols, mais elle a été prise dans M. Harrisse (p. 360) pour le texte, et (p. 128, note 2) pour la référence à l'imprimé anglais.

Le pompeux appareil documentaire de M. Tarducci, pour les neuf dixièmes des documents et autorités, provient donc en ligne directe du *Cabot* de M. Harrisse, et pour les trois quarts du reste de livres qu'on trouve partout; sans que le savant vénitien ait cru nécessaire la plupart du temps d'indiquer ses autorités.

Ce n'est pas un reproche que nous adressons à M. Tarducci. Somme toute, il a bien fait de puiser aux sources qui, à peu de frais, pouvaient lui fournir les meilleurs renseignements, encore que ce fût avec une désinvolture qui rappelle les procédés de l'école espagnole. Nous sommes tous, plus ou moins, tributaires les uns des autres, et lorsqu'un historien exhume ou réunit, à grand renfort de travail, des faits, des documents, des preuves, et qu'il en indique la provenance, ce n'est pas seulement pour qu'on puisse contrôler ses assertions. Son but est aussi que d'autres, à leur tour, puissent s'en servir. Dans ce cas, cependant, le biographe qui de seconde main emploie ces faits, ces documents, ces preuves, doit les présenter de telle sorte que de maladroits admirateurs ne tombent pas en extase devant une érudition dont le procédé consiste à étaler sur la table un livre qui se trouve dans mainte bibliothèque publique, et à y prendre le nécessaire en silence, mais avec zèle et componction.

V

Il résulte donc de notre analyse que le signor Tarducci a pu seulement exécuter des variations sur des thèmes connus. Voyons ces variations et si elles présentent la même originalité que ses recherches documentaires.

Le critique trouverait plaisir à passer en revue et à démolir, les

unes après les autres, une série d'hypothèses données par le signor Tarducci comme autant de faits incontestables et prouvés. Par exemple, que Jean Cabot mourut au cours du voyage de 1498, et que son fils Sébastien ayant pris le commandement de la flotte, c'est à lui que revient l'honneur des découvertes accomplies à cette époque : — alors qu'il n'est jamais question que de son père dans les documents du temps ; que les trois Indiens amenés à Londres en 1503 (par l'expédition de Elliot, Ashehurst et des Fernandez), le furent par Sébastien Cabot et, conséquemment, qu'il fit alors un troisième voyage : — bien que Fabyan veuille seulement dire que ces sauvages venaient des pays découverts par Jean Cabot en 1497 ; que Philippa, la femme de Christophe Colomb, était une « Italienne », et qu'ayant fait sa connaissance à Lisbonne, Sébastien Cabot pouvait avoir rencontré en Angleterre l'Espagnole qu'il épousa : — quoique Philippa fut une Moniz, appartenant à une des plus vieilles familles du Portugal ; que Sébastien Cabot fit pour le compte de Henri VIII un voyage au nord-est, remonta jusqu'au 67°30' de latitude et découvrit le détroit d'Hudson en 1516, ce qui est de la fantasmagorie pure. A cette date il existe un alibi parfaitement constaté par les *Calendars*, et les corporations (*liveries*) de Londres n'auraient certes pas osé déclarer, moins de quatre ans après, au cardinal Wolsey, qui, grand chancelier depuis 1515, n'eût pu ignorer un si important voyage, que Sébastien Cabot de sa vie n'avait mis les pieds dans ces pays ; que c'est Philippe II qui, par vengeance et méchanceté pure, lui enleva sa pension aussitôt que devenu l'époux de Marie Tudor, alors que la signature de ce prince figure à côté de celle de sa femme dans les lettres patentes nommant Cabot gouverneur de la Compagnie de Moscovie, et dans celles qui lui accordent cette pension même, etc., etc. Mais il nous faut aller au plus pressé.

Le traducteur américain du travail de M. Tarducci est aussi éditeur et, grâce à la sympathie naturelle qui existe entre journalistes et libraires, cet ouvrage a eu aux États-Unis ce que nous appelons ici une bonne presse. Un journal très répandu à New-York annonce même l'apparition du livre vénitien comme un événement scientifique considérable. Sa réclame est formulée en style lapidaire :

THREE NEW AND IMPORTANT CABOT FACTS!!

Voyons donc ce que sont ces trois faits nouveaux et importants qui viennent d'entrer dans le domaine de l'histoire.

Ce seraient les suivants :

1° Jean Cabot est né à Venise même.

2° Il a accompli sa découverte en 1494.

3° C'est à l'île du Cap Breton que fut son premier atterrissage.

N'en déplaie aux admirateurs de M. Tarducci, ces trois « faits » couraient les rues, — si l'on ose s'exprimer ainsi, — jusqu'au jour où les documents tirés des archives de Venise et de Séville en démontrèrent l'inanité.

Il nous incombe aujourd'hui de renouveler cette démonstration.

« Jean Cabot est né à Venise », dit le signor Tarducci.

Alors pourquoi a-t-il eu besoin de se faire naturaliser Vénitien ?

Le décret original existe aux Archives d'État, et ce document, dont l'authenticité n'est révoquée en doute par personne, énonce que le 28 mars 1476 « quod fiat privilegium civilitatis de intus et extra Joani Caboto per habitationem annorum XV, iuxta consuetum ». C'est-à-dire que le Sénat lui confère la nationalité absolue, en conséquence d'un séjour effectif de quinze années consécutives à Venise même.

Samuel Romanin, le consciencieux historien vénitien, qui en 1855 fit connaître cet acte, ne s'est pas trompé sur les conséquences qu'il comporte et, avec un esprit impartial que ses compatriotes feraient bien d'imiter, il a parfaitement vu que Jean Cabot était « non nato in Venezia, ma dichiaratone cittadino¹ ».

M. Harrisse, Américain, à qui il est indifférent que Jean Cabot soit né à Venise ou ailleurs, a voulu néanmoins approfondir la question et se rendre compte de ce qu'était la naturalité à Venise au xv^e siècle. Il vit, dans cette enquête, que les droits du citoyen étaient alors de deux sortes : *de intus et de extra*. Le citoyen *de intus* n'avait que des droits pouvant s'exercer à l'intérieur de la cité. Le citoyen *de extra* profitait en outre de tous les privilèges commerciaux que possédait Venise à l'étranger et pouvait hisser au mât de son navire le pavillon de la République. Il apprit aussi qu'autrefois les droits *de intus et extra* n'appartenaient par la naissance qu'à certaines catégories d'habitants de la ville même de

1. Romanin, *Storia documentata di Venezia*, t. IV, p. 453.

Venise et ne s'appliquaient pas à ceux qui étaient nés hors de la cité. Mais le critique américain s'assura qu'en 1313, le Sénat étendit la naturalité *de intus tantum et de extra* à tout individu né et domicilié dans les limites du territoire originel de la République, ce qu'on appelait le Duché (*Dogado*), lequel se prolongeait de l'embouchure de l'Isonzo jusqu'à celle de l'Adige, et comprenait les îles des lagunes.

Il s'ensuit que Jean Cabot, qui, certainement, est venu au monde après 1313, n'aurait pas été obligé de se faire naturaliser s'il était né, comme, sans l'ombre d'une preuve, on vient le prétendre aujourd'hui, dans les limites primitives du territoire vénitien¹.

M. Tarducci croit parer le coup, qui est fatal, en insinuant que le décret de 1313 fut transitoire et qu'on revint à l'ancien droit. A quelle époque, à propos de quoi, où est votre texte, où sont vos autorités? M. HARRISSE cite Sandi et Tentori, Galliccioli et Romanin, mais vous, chercheur érudit, sur qui, sur quel témoignage vous appuyez-vous? En vérité, on ne saurait se contenter d'insinuations gratuites pour un fait d'histoire et de chancellerie remontant à quatre siècles. Il faut fournir des documents, des preuves. Qu'on nous montre d'abord que Jean Cabot est né dans les limites du duché de Venise et, ensuite, que le décret de 1313 accordant tous les droits du citoyen aux habitants naturels de cette partie de la République fut rapporté. Le docte Vénitien demeure à une portée de pistolet de l'Archive des Frarii et de la Marciana. Le *Magnus*, le *Capricornus*, le *Spiritus*, les *Leona*, antiques recueils renfermant les principes de la jurisprudence vénitienne, lui tendent les bras. Qu'il se livre à ces « profondes recherches documentaires » qui excitent l'admiration de ses amis. C'est le moment ou jamais!

M. Tarducci répond encore que Henry VII qualifie Jean Cabot de Vénitien. En effet, les lettres patentes de 1496 le disent « Civi Venetiarum ». Mais le roi d'Angleterre ne pouvait l'appeler autrement, surtout dans un document officiel, puisque Cabot était naturalisé Vénitien depuis vingt ans. Si celui-ci avait acquis la naturalisation vénitienne, particulièrement *de extra*, qui lui donnait le droit d'arborer l'étendard de saint Marc, c'était, ce semble, pour s'en servir et, au regard de Henri VII, comme à celui des

1. Nous avons suivi la dissertation de M. HARRISSE (*Jean et Sébastien Cabot*, pp. 3-10) à laquelle nous renvoyons le lecteur pour les autorités.

personnages de la cour, Jean Cabot n'était et ne pouvait être que Vénitien.

Mais les nombreux Italiens établis à Londres n'ignoraient pas que Cabot n'était Vénitien que par adoption. Ils le croyaient certainement originaire du pays de Gènes, car c'est dans ce milieu que Ruy Gonzales de Puebla et Pedro de Ayala, les ambassadeurs de Ferdinand et Isabelle auprès de Henry VII, ont puisé le renseignement que Jean Cabot était « Ginoves » et « otro genoves como Colon », ainsi qu'ils le qualifient dans leurs dépêches aux rois catholiques. C'est aussi la source de l'assertion des anciens chroniqueurs anglais, tels que Lanquet, Grafton, Holinshed, Stow, tous ayant vécu à Londres en même temps que Sébastien Cabot, et qui tous disent celui-ci fils de Génois : « a Genoways sonne ».

Jean Cabot n'est né ni à Venise ni en pays vénitien. Soutenir le contraire, malgré les chroniques, malgré les documents, malgré l'évidence, comme le fait le signor Tarducci, c'est être aveuglé par ce détestable amour-propre de clocher qui, depuis des siècles, en Italie, en Espagne, partout, dénature l'histoire et la vérité !

« C'est en 1494 que Jean Cabot a découvert le continent américain », prétend encore M. Tarducci.

Voici les faits :

Le 21 janvier 1496, l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre informe son gouvernement des projets de découvertes transatlantiques qu'un individu « comme Colomb » (que d'autre part nous savons être Jean Cabot), vient de proposer à Henry VII.

Ferdinand et Isabelle lui répondent le 28 mars suivant, et en des termes montrant que ces projets étaient alors pour les Anglais une nouveauté.

Dans l'intervalle, le 5 mars 1496, Henry VII octroie des lettres patentes à Jean Cabot et, conjointement, à ses trois fils, dont le second était Sébastien, tous jusqu'alors inconnus dans les documents. Cet acte les autorise « à naviguer à l'est, à l'ouest et au nord, avec cinq navires battant le pavillon royal d'Angleterre, mais à leurs propres frais, pour découvrir et s'emparer de toutes îles, contrées ou provinces d'idolâtres jusqu'alors inconnues des chrétiens ».

L'expédition ne part qu'au commencement de mai 1497, et revient trois mois après.

Le 10 août 1497, Henri VII fait don de 10 livres sterling, comme récompense « à celui qui a découvert l'île nouvelle ». C'est la première allusion à des découvertes transatlantiques accomplies pour ou par des Anglais, dont il soit question dans les documents ou les chroniques.

Le 23 août suivant, un Vénitien établi en Angleterre, Lorenzo Pasqualigo, informe ses frères de l'heureux retour de leur compatriote, « parti il y a trois mois à la recherche d'îles nouvelles ». Le lendemain, 24, Raimondo di Soncino annonce de Londres au duc de Milan, dont il était l'agent diplomatique auprès d'Henry VII, le succès de l'expédition envoyée par celui-ci il y a quelques mois, sous les ordres de Jean Cabot.

Tous ces faits s'enchaînent et s'encadrent parfaitement dans la période qui s'écoula entre le 15 avril 1496, date des premières lettres patentes accordées à Jean Cabot et le commencement d'août 1497, époque de son retour en Angleterre après avoir trouvé les pays qu'il était allé découvrir.

M. Tarducci veut bien reconnaître ces faits et ces dates, mais il maintient tout de même, contre vents et marées (c'est le cas de le dire!) que Cabot a découvert ces pays en 1494.

C'est là une hypothèse qui ne se tient pas debout.

L'écrivain vénitien s'appuie d'abord sur une phrase de la dépêche adressée, le 25 juillet, par Pedro de Ayala à ses souverains : « Les gens de Bristol ont depuis sept années envoyé, tous les ans, deux, trois ou quatre caravelles à la recherche de l'île de Brasil et des Sept Cités, selon les notions de ce Génois (Jean Cabot) ».

Il est bon de se rappeler à ce sujet que les efforts de cette nature furent fréquents au xv^e siècle. M. HARRISSE, dans sa *Discovery of North America*¹, cite les documents se rapportant à dix-huit entreprises maritimes à l'ouest dans ce but, projetées ou tentées entre les années 1431 et 1492; c'est-à-dire antérieures même au voyage mémorable de Christophe Colomb.

La phrase d'Ayala précitée ne comporte qu'une allusion à des tentatives de ce genre annuellement renouvelées, semblables, par exemple, à celle du 15 juillet 1480, quand une expédition partit de Bristol à la recherche de l'île imaginaire du Brésil, équipée aux frais de John Jay junior, et conduite par le *Magister navis sciën-*

1. *Chronology of maritime voyages westward, projected, attempted, or accomplished between 1431 and 1504*, pp. 651-600.

lifficus totius Angliæ, qui n'était pas, comme M. d'Avezac semblait le croire, Jean Cabot, mais, ainsi que M. Harrisse l'a démontré par le texte original de William de Worcestre, un nommé Thomas Llyde ou Lloyd, apparemment aussi de Bristol.

Il est possible que Jean Cabot ait pris part à des expéditions maritimes entre les années 1490, date présumée de son arrivée en Angleterre, et janvier 1496, quand ses premières lettres patentes lui furent octroyées, mais nul ne saurait honnêtement douter que le voyage dont Ayala relate les heureux résultats, est antérieur d'une année seulement à ses lettres de juillet 1498, et ne peut d'aucune façon être reculé jusqu'en 1494. Lorsqu'on voit cet habile diplomate répéter, par exemple, le 25 juillet 1498, au sujet de l'expédition armée quelques mois auparavant par suite de l'issue favorable du voyage de 1497, qu'il s'agit « de certaines îles et d'une terre ferme qu'on a assuré au roi avoir été découverte par des gens de Bristol qui dans ce but avaient équipé une expédition l'année précédente »; quand, enfin, Henry VII octroie de nouvelles lettres patentes à Jean Cabot le 3 février 1498, à l'effet de se rendre à la terre et aux îles récemment découvertes par lui : « the Londe and Iles of late founde by the seid John », l'historien impartial est bien obligé d'admettre que les tentatives dont il est fait mention dans la lettre d'Ayala n'aboutirent qu'en 1497.

Le texte des premières lettres patentes accordées à Jean Cabot en 1496, ne comporte d'ailleurs d'autre conséquence : « Provincias, gentiliū et infidelium in quacumque parte mundi positas, quæ christianis omnibus ante hæc tempora fuerunt incognitæ ». Il est donc bien question de pays non découverts jusqu'alors, pas plus par Cabot que par tout autre chrétien.

De même aucune allusion n'est faite dans ces premières lettres patentes à des découvertes que Jean Cabot aurait déjà accomplies, allusions comme il s'en trouve dans l'autorisation royale de 1498 et qui sont une formule de chancellerie dictée par le simple bon sens. Cabot ne *retourne* donc pas dans des pays qu'il aurait trouvés naguère. Aux termes des lettres patentes, c'est la *première fois* qu'il y va, quels que puissent avoir été ses efforts pour les découvrir avant 1497.

L'autre raison alléguée par M. Tarducci prend pour point de départ le planisphère gravé de Sébastien Cabot et dont le seul exemplaire connu se conserve à la Bibliothèque nationale de Paris.

Cette carte, datée de 1544, porte, collées à droite et à gauche, des colonnes de légendes imprimées, en espagnol suivies d'une traduction latine.

Dans la légende se rapportant au nord-est de l'Amérique, on lit que cette région fut découverte par Jean Cabot et son fils en 1494 : « anno de M.CCCC.XCIII ». Et comme cette date, dans la version latine, se trouve répétée en chiffres arabes, M. Tarducci y voit une preuve inéluctable que 1494 et non 1497 est l'année du premier atterrissage de Cabot dans ces contrées.

En présence de la série de déductions documentaires que nous venons de produire, de l'ensemble des faits prouvés et du caractère isolé, sans corroboration aucune, de la donnée exclusivement graphique sur laquelle M. Tarducci s'appuie, tout historien possédant un peu d'esprit critique, commencerait par se demander s'il n'y a pas dans ce simple chiffre romain, si facile à mal écrire, un lapsus de copiste, plutôt qu'une date formelle. En réalité, c'est uniquement une faute du rédacteur des descriptions.

Le biographe vénitien ignore, et en cela il est très excusable, car cette circonstance n'a pas été divulguée dans le *Cabot* de M. HARRISSE, que ces légendes ne sont aucunement l'œuvre de Sébastien Cabot, mais bien celle d'un Dr Grajales, qui les a rédigées au Port Sainte-Marie, en Andalousie ¹, quarante-sept ans après les événements qu'elles mentionnent. Et comme le texte original est l'espagnol, il s'ensuit que la répétition en chiffres arabes de la date erronée dans la version latine, faite hors d'Espagne et alors que Cabot vivait encore dans ce pays, n'ajoute absolument rien à la théorie insoutenable de M. Tarducci.

Les gens qui ont tant soit peu l'habitude des manuscrits et raisonnent, expliquent la date fautive, MCCC.XCIII, pour MCCC.XCVII, par un coup de plume involontaire dans l'écrit original, séparant le deuxième jambage du V, lequel de la sorte aura été interprété par Grajales comme signifiant II, au lieu de V. Cette interprétation est d'autant plus certaine que dans la dernière édition qui fut faite du planisphère cabotien, à Londres, en 1549, par Clément Adams, qui avait un emploi à la Cour où il a certainement rencontré Sébastien Cabot, alors fixé dans cette ville depuis deux ans, la date

1. *Alleged maps of the fifteenth and sixteenth centuries*, dans HARRISSE, *Discovery of North America*, pp. 640-641.

n'est pas 1494, mais bien 1497¹. Ajoutons que cette carte, perdue aujourd'hui, est décrite par Hakluyt et par Purchas *de visu*, d'après les exemplaires qui étaient exposés dans la galerie particulière de la reine Élisabeth, puis du roi Jacques I^{er}, au palais de Westminster, et chez nombre de négociants à Londres².

Maintenant, comme M. Tarducci a besoin absolument pour soutenir ses hypothèses que Cabot ait aussi rédigé les légendes du planisphère de 1544, on est foudé à croire qu'il ne voudra pas en démordre. Dans ce cas, le savant vénitien devra également porter au crédit de son héros, l'assertion que dans les montagnes de La Plata, on rencontre des hommes qui ont la face d'un chien et les membres inférieurs comme ceux de l'autruche (légende VII); qu'en Islande, il y a un serpent de mer gigantesque appelé « moraena », qui attaque les navires, se saisit des matelots et les dévore (légende IX); que dans ces régions on voit des fantômes et des spectres voltigeant dans les airs et faisant entendre des objurgations (*idem*); que dans la province de « Balor » vit une nation de monstres ayant de si grandes oreilles qu'elles couvrent le corps entier (légende XII), et autres balivernes.

VI

Le troisième prétendu « fait » découvert par M. Tarducci, c'est que le lieu où Cabot est venu atterrir lors de sa découverte du continent américain, est l'île du Cap Breton. Autre erreur!

Cette fois encore, notre patriote s'appuie sur le planisphère de Cabot où, en effet, à l'extrémité septentrionale d'une péninsule qui ne peut être que la Nouvelle-Ecosse, on lit : *Prima terra vista*.

Malheureusement, cette attribution, produite presque un demi-siècle après la découverte, ne s'accorde pas avec les renseignements authentiques de l'époque. Les véritables données se déduisent de la dépêche adressée par Soncino au duc de Milan le 18 décembre 1497, et contenant une brève description de la route suivie

1. « The map [of 1549] in the Privy Gallery hath 1497. » Purchas, *His Pilgrimage*, 1625, t. IV, p. 1802.

2. Hakluyt, *Western Planting*, p. 126, et *Principall Navigations*, 1599, t. III, p. 6, et *Discovery of America*, pp. 24-25.

par Jean Cabot, selon les détails que ce dernier fournit en personne à l'ambassadeur milanais. Ces renseignements ne comportent qu'une traversée accomplie au delà du 51° 39' de latitude nord¹, tandis que l'atterrissage, sur le planisphère de Sébastien Cabot, est marqué 3 degrés au-dessous, par 48° 30'.

Il y a plus. Le point couvert par la légende : *Prima terra vista* est en contradiction formelle avec tous les documents cartographiques connus antérieurs à ce planisphère, bien que ces cartes aient été toutes construites originairement par les ordres ou sous la responsabilité professionnelle de Sébastien Cabot, alors qu'il occupait le poste de pilote-major d'Espagne. Le lecteur trouvera la preuve de ce fait dans l'historique de l'hydrographie sévillane que M. HARRISSE a écrite. Chacune des cartes marines dressées avant 1544 qui nous soient parvenues, place les découvertes accomplies dans ces régions par « les Anglais de Bristol », c'est-à-dire Jean Cabot, non à l'île du Cap Breton, mais bien au Labrador², lequel se trouve marqué sur les planisphères sévillans de 56° à 60°. Il y a loin de cette latitude à celle que Sébastien Cabot s'est attribuée en 1544. Pourquoi ? C'est une question à laquelle les admirateurs de sa véracité et de son désintéressement feraient bien de répondre. En attendant, le fait est là et nous mettons M. TARDUCCI, comme les autres, au défi d'y contredire !

Citons encore trois faits qui vont probablement étonner le savant vénitien.

La date de l'atterrissage portée dans les légendes de la carte cabotienne : « a veinte y quatro de lunio », ou « die vero 24. lulij (sic) », est fautive. Cabot était de retour à Bristol dans la première semaine d'août 1497, et il n'a pu prendre au nouveau monde le repos nécessaire, ni procéder aux réparations indispensables après une traversée qui aurait duré cinquante-cinq jours, ni renouveler ses provisions, ni explorer trois cents lieues de côtes³; puis, tou-

1. « Partitosi da Bristo et passato Ibernica più occidentale, e poi alzatosi verso el septentrione, comenciò ad navigare ale parte orientale (sic pro occidentale), lassandosi (fra qualche giorno) la tramontana ad mano drita, et havendo assai orrato, infine capitoe in terra ferma. »

Nous présumons que dans les « qualche giorni » mentionnés dans cet extrait, Cabot parcourut de l'île Dursay à la baie de Bantry, d'où il mit le cap sur l'ouest. Voir la carte 1, dans la *Discovery of North America*.

2. *Discovery of North America*, chap. IV, pp. 13-22.

3. « Andato per la costa ligo 300. » Lettre de Lorenzo Pasqualigo, Londres, 23 août 1497.

jours sur son petit bateau monté par 18 hommes, retraverser l'Atlantique, le tout en moins de six semaines!

Le second fait est encore plus surprenant. Non seulement les délimitations géographiques de ce même planisphère pour l'Amérique du Nord ne proviennent pas d'une carte dressée originairement par Sébastien Cabot, mais il les a pillées dans un portulan manuscrit dieppois de 1541, que nous avons en ce moment sous les yeux.

Enfin, le troisième fait, non moins extraordinaire que le second, la fameuse île du golfe Saint-Laurent qu'il aurait nommée en l'honneur de saint Jean : « quippe quæ solenni die festo divi Ioannis aperta fuit », île que nous avons longtemps pensé être celle du Prince-Édouard, il est aujourd'hui prouvé qu'elle n'a jamais existé, à cette place, dans ces dimensions et sous cette forme (détails tous servilement copiés par Sébastien Cabot), que dans l'imagination du cartographe dieppois en question. Ce n'est pas une île superbe, mais uniquement, *horresco referens*, l'atterrissage de Jacques Cartier à un îlot de l'archipel de la Madeleine!

M. Harrisse s'est efforcé d'expliquer, de différentes manières, cette contradiction entre des faits avérés et de tardives allégations. Il se peut, dit-il, que ce soit seulement une question de vantardise. Cabot aura préféré passer pour avoir découvert un pays que François I^{er} cherchait à coloniser, le croyant riche en mines et fertile, sans parler des pêcheries fructueuses qui depuis quarante ans attireraient les navires des principaux ports de l'Atlantique, plutôt que ces terres désolées, comme le Labrador où, selon les cartes espagnoles, il n'y avait rien qui vaille : « nada de provecho ».

Mais l'on peut aussi croire, et la raison est très plausible, étant donné le caractère de l'homme, qu'en 1544 Cabot méditait déjà le projet qu'il mit à exécution deux ans plus tard, de quitter l'Espagne pour aller offrir ses services à l'Angleterre, puisque nous avons la preuve que, dès 1538, il intriguait dans ce sens auprès de sir Thomas Wyatt, l'ambassadeur de ce pays à la cour de Charles-Quint. Mettre l'atterrissage de 1497 à l'entrée du golfe Saint-Laurent, c'était faire pièce à la France et gagner la faveur de Henry VIII, alors en guerre avec elle. De fait, avoir atterri au Canada avant tout autre impliquait pour l'Angleterre le droit de suzeraineté sur ce pays, puisque la découverte avait été faite sous le drapeau de cette nation : « sub banneris vexillis et insignis nostris », dit Henry VII.

Ce qu'il faut voir à ce sujet, c'est la vertueuse indignation de M. Tarducci. « Comment, s'écrie-t-il, accuser de mengeries et de duplicité Sébastien Cabot, lui qui fut le plus grand parmi les grands... lui, un homme de génie dont toutes les pensées ne furent jamais inspirées que par le plus noble idéal¹. »

C'est se moquer !

Nous l'avons vu l'idéal de ce « grandissimo fra i grandi », lorsque, assoiffé de richesses, il abandonnait l'expédition aux Moluques dans l'espérance de trouver de l'or et de l'argent en barre à la Plata, manquant ainsi à ses devoirs, violant ses instructions, causant la perte de nombreux infortunés.

C'est probablement encore une manifestation de « l'alto ideale », de se dire : Je vais arriver à Séville sans lingots de la Plata et sans épiceries des îles Moluques. Mes armateurs ne seront pas contents ! Au Port-Saint-Vincent se trouve une factorerie portugaise où l'on vend des Indiens réduits en esclavage. Ils ne coûtent guère. J'achèterai de ces naturels avec un peu de vieille ferraille. Le subrécargue s'en procurera autant qu'il pourra à crédit pour la Compagnie, dont je suis l'associé. On y ajoutera les Indiennes, femmes des Espagnols que j'ai abandonnés au cap Sainte-Marie. C'est contraire aux lois², mais qu'importe. Et, de fait, le 22 juillet 1530, Cabot débarque à Séville plus de soixante Indiens des deux sexes pour être vendus comme esclaves³.

Enfin, nous l'avons vu ce capitaine « animé des sentiments les plus nobles », pris de peur, ne songeant qu'à sa vie et s'enfuyant lâchement, lui, le premier, lorsque son navire donna contre les rochers. Sept témoins le prouvent !

Est-ce que le héros immaculé de M. Tarducci a jamais rien fait d'autre que tromper ceux qui mirent leur confiance en lui ! Il n'y a pas une assertion tombée de ses lèvres et recueillie par l'histoire, qui ne soit doublée d'un mensonge.

Quand Sébastien Cabot, après avoir dit à Pierre-Martyr et à Con-

1. « Sebastiano Caboto, che fu grandissimo fra i grandi... l'uomo di genio, che vagheggia nella potenza della sua mente un alto ideale. » Tarducci, pp. 82 et 292.

2. Ordonnances de Charles-Quint, 9 novembre 1526; 4 décembre 1528, etc.

3. « Vienen en esta nao cantidad de Indios... e asy mismo trae otros tres Indios libres que heran mugeres de los cristianos que dexo en el cabo de Santa Maria... y el dicho Sebastian Caboto dio el fierro con que pagaron estos esclavos ». Déposition de Santa Cruz. « Dixo que no traen otra cosa syno unos Indios fasta cinquenta o sesenta que la compania conpro por esclavos en San Vyncente a portugueses dellos a pagar luego e dellos a pagar en estos reynos ». Déposition de Sébastien Cabot.

tarini et écrit au Conseil des Dix qu'il était né à Venise, assurait Richard Eden, dans le but de se faire bien venir des Anglais, qu'au contraire Bristol l'avait vu naître, est-ce que Cabot disait la vérité?

Lorsqu'il dit à Pierre-Martyr être venu en Angleterre alors qu'il savait à peine parler : « pene infans », et, ensuite, à l'Anonyme de Mantoue, que ce fut après avoir fait ses humanités : « non gia però che non havesse imparato et littere d'humanità, et la sphaera », où est la vérité?

Quand il relate à ce même Pierre-Martyr et répète au Gentilhomme de Mantoue¹, afin d'avoir seul le mérite de ces fameux voyages, que son père Giovanni vint en Angleterre uniquement pour se livrer au commerce et donne à entendre que c'était un simple négociant, alors que des témoins oculaires et l'ambassadeur du duc de Milan déclarent Jean Cabot « un distinto marinajo » et « peritissimo dela navigatione », Sébastien, son fils, disait-il la vérité?

Quand il déclare que son père était mort lorsqu'arriva en Angleterre (1493) la nouvelle que Christophe Colomb avait découvert les terres transatlantiques, afin de pouvoir mieux, lui Sébastien Cabot, étayer son assertion mensongère qu'il fut l'auteur de la découverte du nouveau continent (1497), disait-il la vérité?

Quand, sans jamais parler de son père, il se vantait d'avoir avec 300 hommes et deux vaisseaux équipés à ses frais, découvert le continent américain, bien qu'il n'eût qu'un petit navire portant 18 hommes seulement, Cabot disait-il la vérité?

Lorsqu'il répète cette assertion décevante à Ramusio, puis au Gentilhomme de Mantoue, ensuite aux chroniqueurs anglais (qui avaient eu le temps d'oublier les faits), toujours en passant sous silence le nom de Giovanni Caboto, comme si lui, Sébastien, seul, eût découvert le continent de l'Amérique du Nord, dit-il la vérité?

Quand, pour se faire valoir, il parle de ses rapports personnels avec Ferdinand et Isabelle, qui l'auraient envoyé découvrir le Brésil, nécessairement avant novembre 1504, date de la mort de cette reine, alors que le Brésil avait été découvert par Pinzon pour

1. Le décousu et les invraisemblances qu'on relève dans les récits de Pierre Martyr, de Ramusio et du Gentilhomme de Mantoue laissaient supposer que la pensée de Sébastien Cabot avait été mal rendue par ses interlocuteurs. Mais maintenant que nous avons son propre langage stéréotypé, pour ainsi dire, au moment même, par un écrivain aussi précis que l'ambassadeur vénitien Contarini, cette illusion n'est plus permise. C'est bien de la sorte qu'il racontait ses faits et gestes.

l'Espagne même dès 1499, et par Cabral, pour le Portugal, l'année suivante, est-ce que Cabot dit la vérité?

Lorsque dans ses conciliabules avec l'ambassadeur vénitien et afin d'obtenir un avis favorable, il raconte avoir décliné les offres du cardinal Wolsey, uniquement pour réserver à la République de Venise les avantages de sa prétendue découverte du détroit, tandis qu'il se vante auprès de Ramusio d'avoir entrepris pareil voyage quelques années auparavant pour le compte de l'Angleterre, pendant que Wolsey était premier ministre, Cabot dit-il la vérité?

Quand, pour décider Charles Quint et des négociants de Séville à équiper une expédition et lui en donner le commandement, il prétendait connaître dans l'archipel Indien des îles riches en épices inconnues à tout autre chrétien que lui-même et y avoir été de sa personne, Cabot disait-il la vérité?

Quand pour faire pièce aux Colomb dans l'intérêt du gouvernement, Cabot, après s'être targué d'avoir rangé la côte depuis Terre-Neuve jusqu'à la hauteur de Cuba à la recherche du détroit, déclare au Fiscal ne pas savoir, en 1536, alors que pilote-major et comme tel chargé de la carte modèle qui expose tout ce littoral sans solution de continuité, si du Rio Sancti Spiritus jusqu'à la Floride et au pays des Morues, c'est une terre ferme, dit-il la vérité?

Quand Cabot, croyant convaincre Contarini, affirme avoir découvert un passage au Cathay par le nord-ouest et pouvoir y conduire les galères vénitienes sans passer par la mer Rouge, ni par le détroit de Gibraltar, dit-il la vérité?

Quand il raconte au Gentilhomme de Mantoue avoir fait beaucoup d'autres voyages : « feci poi molte altre navigattioni », après son retour de la Plata, alors qu'il n'alla qu'en Angleterre, une seule fois et pour n'en jamais revenir, Cabot dit-il la vérité?

Lorsque Cabot prétend avoir trouvé une méthode pour prendre la longitude en mer par les variations de l'aiguille aimantée et une autre par la déclinaison du soleil, méthodes qui n'auraient pas le sens commun, il a pu être le jouet d'une illusion; mais quand, en présence d'Édouard VI, Cabot se targue d'avoir découvert la déclinaison même, ainsi que la variation de la boussole, lui, professeur d'hydrographie, est-ce qu'il dit la vérité?

Quand pour faire valoir l'importance de son expédition à La Plata, il vient raconter à Richard Eden qu'ayant planté sur les rives de ce fleuve 50 grains de blé en septembre, il en récolta

50,0
Q
155
en
tra
asse
L
Qui
avec
dot
Q
de l
ce
dit-
Q
tion
gitu
l'en
E
ton
l'ég
I
me
du
sur
du
I
du
s'ap
c'es
dét
leu
jus
I
la
qu
par
à
mi

50,000 au mois de décembre suivant, Cabot dit-il la vérité ?

Quand après avoir assuré le Conseil privé d'Édouard VI, en 1550, qu'il était sujet anglais, Cabot affirmait quelques mois après, en 1551, à Sorenzo, l'ambassadeur milanais à Londres, qu'au contraire il était sujet de la République de Venise, une de ces deux assertions n'est-elle pas mensongère ?

Lorsqu'afin de mieux accomplir sa trahison, tromper Charles-Quint et se rendre à Venise impunément, il imagine, de concert avec Contarini, des droits à exercer dans cette ville du chef de la dot de sa mère, Cabot dit-il la vérité ?

Quand, trente années après, il renouvelle ses tentatives auprès de la Seigneurie, cette fois en trahissant Édouard VI, et ressuscite ce procès imaginaire pour s'absenter de Londres, Sébastien Cabot dit-il la vérité ?

Quand, un pied dans la tombe, il déclare posséder par révélation divine encore une nouvelle méthode pour déterminer la longitude en mer, sous la condition, imposée par le bon Dieu, de ne l'enseigner à aucun être humain, dit-il la vérité ?

Est-ce que chacun de ces astucieux mensonges, dont nous écourtons encore la liste, a jamais eu d'autres causes que la vantardise, l'égoïsme et l'intérêt ?

Le mot de trahison vient d'être prononcé. Rappelons brièvement ce dont il s'agit. Ce sera notre réponse à la singulière théorie du signor Tarducci sur le secret et les obligations professionnels, sur la loyauté et sur la reconnaissance due à ceux qui nous ont fait du bien.

Les premiers navigateurs qui, pour le compte de l'Espagne ou du Portugal, explorèrent les côtes orientales du nouveau monde, s'aperçurent bientôt qu'ils ne se trouvaient pas en Asie. Et comme c'est le Cathay qu'on les avait envoyé chercher, la découverte d'un détroit devint dès ce moment l'objet de leurs vœux et le but de leurs efforts. Christophe Colomb pensait même le trouver là où justement on creuse le canal de Panama.

Le gouvernement espagnol attachait une importance capitale à la découverte de ce passage, comme on le voit par les sacrifices qu'il s'imposa en 1519 pour équiper l'expédition de Magellan, préparée à Séville, forcément sous la surveillance de Sébastien Cabot, à cette époque pilote-major d'Espagne. Le projet dans ses plus minutieux et secrets détails, les instruments, les cartes, les in-

structions, les données nautiques, rien de ce qui constitue une entreprise de cette importance ne put lui être caché.

A peine El Cano venait-il d'apporter la nouvelle de la découverte du détroit de Magellan et de remettre, comme c'était son devoir, à Cabot, pilote-major, le routier et les cartes dressées au cours de ce mémorable voyage, que ce dernier envoya secrètement à Venise un agent chargé d'entrer en négociations avec la Seigneurie. Cette coïncidence est fâcheuse, puisque El Cano arriva à Séville le 6 septembre, et que, dès le 27 suivant, le Conseil des Dix pouvait déjà faire part à son ambassadeur Contarini des propositions de Cabot. En l'absence de preuves, nous ne dirons pas cependant qu'il voulait vendre à Venise une route dont l'Espagne espérait garder le secret. Mais il n'en est pas moins certain que Cabot allait sur les brisées de son gouvernement et commettait un acte coupable au premier chef, en cherchant à faire profiter cette nation rivale d'une nouvelle route aux Indes, vraie ou supposée, qu'il était de son devoir de ne divulguer qu'au pays qui l'employait, le payait et le comblait de faveurs.

Le Conseil des Dix prêta une oreille attentive à ces propositions déloyales et transmit à son ambassadeur en Espagne, Gasparo Contarini, l'ordre de s'aboucher avec Cabot. Ce qui eut lieu, dans le plus grand secret, le traître pâle et tremblant, car il savait courir le risque d'être pendu haut et court¹.

Les conciliabules se continuèrent sous le manteau pendant dix mois. Des plans d'une rouerie incroyable, pour tromper la vigilance du gouvernement espagnol, furent médités; mais ces perfides projets avortèrent.

Vingt-huit ans après, Cabot ayant abandonné l'Espagne malgré ses engagements envers Charles-Quint, qui ne cessait de réclamer son retour, était fixé en Angleterre. Il y jouissait de la faveur et des largesses d'Édouard VI; il venait même de recevoir une pension de 200 livres sterling (mars 1551), lorsque ses intrigues avec Venise recommencèrent (l'été suivant). Il s'agissait encore de conduire les galères vénitiennes à ce détroit, que tant de navigateurs avaient en vain cherché, mais cette fois au détriment de l'Angleterre, qui méditait d'y envoyer une expédition sur les données

1. « Si mosse tutto di colore... quasi sbigotito... ma vi prego quanto posso che la cosa sij secreta perche a me anderebbe la vita », lisons-nous dans les dépêches de l'ambassadeur vénitien rendant compte à son gouvernement de l'entrevue.

stitue une en- mêmes de Sébastien Cabot, au nord-est, où alors il plaçait son fameux passage.

la découverte Voilà l'homme, voilà quelle fut sa loyauté!

ait son devoir, Eh bien, le signor Tarducci, portant la parole au nom de la commission royale d'histoire de la Vénétie, trouve cette façon d'agir la plus simple, la plus naturelle et la plus légitime du monde¹. Il l'approuve même avec des commentaires sur la gratitude et le devoir envers ceux dont nous sommes les obligés, qui ne sauraient surprendre quand on songe au pays d'où nous vient pareille doctrine. Mais de tels sophismes sont au-dessous de la discussion. La conduite de Sébastien Cabot à l'égard de l'Espagne et de l'Angleterre fut de celles que les lois flétrissent et que la morale réproouve!

le coupable au Envisagé au point de vue du style ou de la phrase, le livre de M. Tarducci ne manque peut-être pas de mérite; mais en tant qu'ouvrage d'histoire, il est absolument sans valeur.

B. A. V.

1. Tarducci, chapitres XIII, pp. 156-158, et XXII, pp. 291-292.

AUG 21 1937

Professeur d'histoire et de géographie au lycée Charlemagne,
Agrégé de l'Université, Docteur ès lettres,
Membre de la Société de Géographie, Secrétaire général de la Société de Topographie de France,
Ancien élève de l'École normale supérieure.

La *Revue de Géographie*, fondée en 1877, paraît tous les mois par fascicules de cinq feuilles grand in-8° raisin, format de nos grandes Revues littéraires, et forme, à la fin de l'année, deux forts volumes d'environ 500 pages chacun, imprimés sur beau papier et en caractères neufs, avec cartes et gravures.

Le prix de l'abonnement est de 25 francs par an pour Paris, de 28 francs pour les départements et les pays faisant partie de l'Union générale des Postes; — pour les autres pays, les frais de poste en sus.

La *Revue de Géographie* forme aujourd'hui trente-cinq volumes.

PRIX DE LA COLLECTION, AVEC LA TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES : 437 FR. 50

Pour la rédaction, s'adresser à M. L. DRAPEYRON, 55, rue Claude-Bernard, Paris.

s
t
,
r
,
e
s

